

Partie 2 : Diagnostic territorial pour identifier les mécanismes de solidarité territoriale et les disparités

La deuxième phase de l'étude sur la solidarité territoriale consiste à réaliser un diagnostic territorial. L'objectif est de caractériser les différents types de territoires présents dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, d'identifier les solidarités territoriales qui sont mises en œuvre autour de l'eau dans le périmètre du SAGE et de clarifier l'organisation du petit cycle et du grand cycle de l'eau. L'analyse du petit cycle et du grand cycle de l'eau doit permettre d'identifier les acteurs ayant les compétences eau potable, assainissement, protection de la ressource et gestion des inondations. Cela permet également de connaître les flux d'eau potable, les volumes produits et distribués et les coûts que représentent le petit cycle et le grand cycle dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais. La fiche 4 présente le diagnostic territorial pour chaque type de territoire identifié. La fiche 5 reprend l'ensemble des éléments concernant l'organisation, les volumes et les coûts du petit cycle de l'eau. La fiche 6 présente l'organisation et les coûts du grand cycle de l'eau en 2015. Enfin, la fiche 7 synthétise les différentes formes de solidarités territoriales identifiées dans le cadre du diagnostic.

Fiche 4 : Caractérisation socioéconomiques

La première partie du diagnostic consiste à caractériser les territoires à partir de données socio-économiques publiées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en 2014 pour chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Ces données ont permis de caractériser 4 types de territoires avec des problématiques spécifiques.

4.1. La méthodologie

Chaque année, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) publie un dossier reprenant un certain nombre d'indicateurs socio-économiques à l'échelle de chaque EPCI français. Les dossiers comprennent des informations sur la population par tranche d'âge, le taux de chômage, les catégories et types de logement... Les données utilisées pour caractériser les territoires concernent 5 thématiques :

- **La démographie**

Ces données permettent d'identifier **la densité** de chaque type de territoire ainsi que **la structure par âge** de la population. Il y a aussi des données concernant **la composition des ménages**. Cela permet de savoir si la population de chaque territoire est majoritairement composée de couple avec enfants, de couple ou bien de personne seule.



- **Le logement**

Dans cette partie, les indicateurs utilisés sont **les catégories et les types de logement** (individuel, collectif, résidences principales ou secondaires). Un autre indicateur utilisé pour la partie logement est la **date d'achèvement de la construction** des logements. Cet indicateur permet de connaître la part des logements anciens et neuf sur le territoire.



- **L'emploi**

Concernant l'emploi, les indicateurs utilisés sont **le diplôme** le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus. Le deuxième indicateur est **la répartition de la population de 15 ans ou plus selon la Profession et la Catégorie Socioprofessionnelle (PSC)**. Ensuite plusieurs indicateurs ont été utilisés pour caractériser la population active de chaque type de territoire. Il s'agit tout d'abord de la part **des actifs dans la population active**, ensuite du **taux de chômage, du statut des actifs, des sorties du lieu de résidence pour aller travailler**. **L'indicateur de concentration d'emploi** a également été étudié. Lorsque cet indicateur est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a plus d'emploi sur le territoire que de résidents qui en ont un. Lorsque l'indicateur de concentration d'emploi est inférieur à 1, on parle de territoire résidentiel. Enfin, le dernier indicateur utilisé pour caractériser les territoires au niveau de l'emploi **est le taux d'activité**. Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.



- **Les secteurs d'activités**

Concernant le secteur d'activité, l'indicateur est **la part des établissements actifs par secteur d'activités**.



- **Les revenus**

Concernant les revenus, les indicateurs utilisés sont **la part de la population imposable, le revenu médian** et la part de la population vivant **sous le seuil de pauvreté**. La partie revenu permet également de s'intéresser à la distribution des revenus grâce à la répartition de la population par décile. L'autre indicateur utilisé est le **salaires horaires moyen net**.



4.2. Des territoires urbains

	Territoire urbain
Démographie 	<p><u>Densité</u> supérieure à 500 habitants par km²</p> <p><u>Structure par âge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Part des 0-30 ans supérieure au plus de 60 ans - Part des 15-29 ans est majoritaire dans la population - Part des plus de 60 ans représente moins de 20% de la population <p><u>Composition des ménages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes seules représentent plus de 45% des ménages - Part des familles monoparentales supérieures à 7,5% - Moins d'un quart des ménages sont des couples avec enfant
Logement 	<p><u>Logement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des résidences secondaires est de 1,5% et les logements vacants représentent moins de 5% de l'habitat. - Les logements sont majoritairement collectifs (64%) - Moins d'un ménage sur deux (48,5%) est propriétaire de son logement <p><u>Construction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de logement ont plus de 100 ans (6%) - Plus de 10% des logements ont été construits il y a moins de 10 ans
Emploi 	<p><u>Diplôme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins d'un quart de la population n'a aucun diplôme - Environ 40% de la population âgée de 15 à 64 ans a un diplôme de l'enseignement supérieur <p><u>Profession par Catégorie Socioprofessionnelle (PCS) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 0,5% de la population est agricultrice - Les ouvriers représentent moins de 10% de la population - Les cadres représentent plus de 10% de la population - Moins d'un quart de la population est retraité <p><u>Population active :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actifs représentent 85% de la population - La part des étudiants dans la population est supérieure à 15% - Le taux de chômage est supérieur à 12% - 90% des actifs ont un statut de salarié - 58% de la population âgée de 15 à 64 est active (en emploi ou au chômage) (taux d'activité) - L'indicateur de concentration d'emploi est de 1,31. Autrement dit, il y a plus d'emploi sur le territoire que de résidents qui en ont un. - Les sorties du territoire pour aller travailler sont inférieures à 60%
Secteur d'activité 	<p><u>Etablissements actifs par secteur d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 2% des établissements du territoire exercent une activité dans le secteur de l'agriculture. - Le commerce, les transports et les services représentent 71,5% des établissements actifs et c'est le secteur où les établissements sont les plus importants en termes de masse salariale
Revenus 	<p><u>Ménages fiscaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 60% de la population est imposable - Le revenu médian est supérieur à 20700€ - Environ 12% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté <p><u>Distribution des revenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inégalités de revenus sont importantes. Les 10% de la population les plus pauvres touchent au maximum 12000€ par an et les 10% les plus riches touchent au minimum 38500€. Les plus pauvres touchent un revenu 3,4 fois moins élevés que les plus riches. - Le salaire horaire net moyen est d'environ 14€ avec des disparités entre les professions. Les cadres et les chefs d'entreprise touchent 23€ par heure en moyenne et les employés 10,6€ par heure.

Territoire urbain

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitalité démographique : population composée de jeunes (indice de jeunesse élevé) - Beaucoup de logements collectifs - La part des logements vacants est assez faible - Population diplômée, ce qui s'explique par la part des étudiants sur le territoire. Le fait qu'il y ait de nombreuses personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur explique également la part des cadres dans la population - Indicateur de concentration d'emploi positif autrement dit le territoire accueille une population extérieure pour travailler - Tissu d'entreprise dynamique et performants - Part des ménages imposés élevée - Salaire horaire élevé 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Desserrement des ménages : 46% des ménages sont des personnes seules et moins de 25% des ménages sont des couples avec enfant (peu de grand ménage) - Moins d'un ménage sur deux est propriétaire de son logement - Etalement urbain → Beaucoup de logements récents (Plus de 10% des logements ont été construits il y a moins de 10 ans) - Taux de chômage supérieur à 12% - Des inégalités de revenus importantes - 12% de la population vit sous le seuil de pauvreté
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire attractif qui attire de nouvelles populations. - Fort potentiel d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire compte tenu du nombre d'entreprises innovantes et du nombre d'étudiant - Les territoires urbains ne sont pas des territoires résidentiels. Les populations des territoires voisins se déplacent sur les territoires urbains pour travailler, ce qui est créateur de richesse - Territoire attractif économiquement → nombreuses créations d'emploi 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les territoires urbains sont aussi concernés, dans une moindre mesure par le vieillissement de la population. Cela nécessite de s'interroger sur les pratiques d'aménagements et de proposer des services adaptés. - Etalement urbain → augmentation de la population et desserrement des ménages - Augmentation de la précarisation : taux de chômage élevé, famille monoparentale élevée - Des inégalités de revenus importantes
<p>Spécificités et enjeux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les territoires urbains sont dynamiques et attractif. Ils attirent de nouvelles populations, notamment des jeunes. Ces territoires connaissent une vitalité démographique et la part des 15-29 ans est la plus élevée. - La part des personnes seules est très élevée et les territoires urbains sont confrontés à un desserrement des ménages. Cela entraîne un étalement urbain et la construction de nombreux logements pour répondre à l'accroissement de la population et au desserrement des ménages. L'une des spécificités des territoires urbains, c'est que l'habitat collectif prédomine. De plus, moins d'un ménage sur deux est propriétaire de son logement. - Les territoires urbains ont un fort potentiel d'enseignement supérieur et de recherche. Environ 20% de la population est étudiante. - Le secteur tertiaire est fortement développé. Il y a de nombreuses créations d'emploi. De plus, la part des cadres dans la population active est élevée (13%). L'indicateur de concentration d'emploi est supérieur à 1 et les territoires urbains attirent des populations venant notamment des territoires périurbains pour travailler. - Le revenu médian est supérieur à 21 700€. Les territoires urbains ont un niveau de richesse élevé. De plus, 62% de la population est imposable. - Les inégalités de revenus sont très fortes sur les territoires urbains. Le rapport interdécile est le plus élevé. Le premier décile est le plus faible par rapport aux autres territoires et le neuvième décile est le plus élevé. - Il y a une précarisation importante qui s'explique par un taux de pauvreté élevé (supérieur à 12%), par un taux de chômage élevé (12% environ) et par une part des familles monoparentale en augmentation (environ 8%). - L'enjeu principal de ces territoires est de trouver comment répondre au développement à venir. Pour se développer, les territoires urbains ont besoins de ressources naturelles. Cela est perçu comme une menace par les autres territoires. Il y a des rapports de forces et des zones de fortes tensions qui pourraient s'accroître avec le changement climatique 	

4.3. Des territoires périurbains

	Territoires périurbains
<p>Démographie</p> 	<p>Densité : Entre 75 et 150 habitants par km²</p> <p><u>Structure par âge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 24% de la population a plus de 60 ans. - La part des 0-14 ans et des 30-45 ans est supérieure à 20% <p><u>Composition des ménages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% des ménages sont des personnes seules et 30% sont des couples sans enfants - Les ménages sont majoritairement composés de couples avec enfants (32% des ménages) - La part des familles monoparentales est inférieure à 7% des ménages
<p>Logement</p> 	<p><u>Logement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 85% des logements sont des résidences principales. - Les logements vacants représentent 7,5% de l'habitat. - L'habitat est majoritairement individuel car 90% des logements sont des maisons. - Les ¾ des ménages sont propriétaires de leur logement. <p><u>Construction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 20% des logements ont été construits il y a plus de 100 ans. - De nombreux logements ont été construits ces dernières années (environ 11,5%)
<p>Emploi</p> 	<p><u>Diplôme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 32% de la population de 15 à 64 ans n'a aucun diplôme - 22% de la population de 15 à 64 ans a un diplôme de l'enseignement supérieur <p><u>Profession par Catégorie Socioprofessionnelle (PCS) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2% de la population est agricultrice - Les cadres représentent 6% de la population active avec des chiffres plus élevés pour la première couronne rennaise - 16 % de la population active occupe un emploi d'ouvrier - Environ 30% de la population est retraitée. <p><u>Population active :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ¾ des habitants sont actifs - 8% de la population est étudiante. - Le taux de chômage est inférieur à 10% (Entre 6,7 et 10%) - 85% des actifs ont un statut de salarié - Le taux d'activité est de 60%. Autrement dit, 60% de la population âgée de 15 à 64 est active. Le taux d'activité est de 67% pour la première couronne Rennaise - L'indicateur de concentration d'emploi est inférieur à 1(0,67). Les territoires sont résidentiels car ils ne peuvent pas proposer un emploi à toutes les personnes qui en ont un.
<p>Secteur d'activité</p> 	<p><u>Etablissements actifs par secteur d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 15% des établissements du territoire exercent une activité dans le secteur de l'agriculture. - Environ 50% des établissements sont dans le secteur du commerce et des services
<p>Revenus</p> 	<p><u>Ménages fiscaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 55% de la population est imposable. - Le revenu médian est supérieur à 20 000€ - Moins de 10% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté <p><u>Distribution des revenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 10% de la population les plus pauvres touchent au maximum 12 500€ par an et les 10% les plus riches touchent au minimum 32 000€. Les plus pauvres touchent un revenu 2,5 fois moins élevés que les plus riches. Les inégalités de revenus sont moins fortes que sur les territoires urbains. - Le salaire horaire net moyen est d'environ 12€ avec des disparités entre les professions. Les cadres et les chefs d'entreprise touchent 22€ par heure en moyenne et les employés 10,3€ par heure.

Territoires périurbains

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte croissance démographique et solde migratoire important - Majorité des ménages sont des couples avec enfant → La taille des ménages est assez élevée - Beaucoup de ménages sont propriétaires de leur logement - ¾ des habitants sont des actifs - Le taux de chômage est inférieur à 10% - Le taux d'activité est élevé - L'agriculture est un secteur d'activité dynamique sur ces territoires - 55% de la population est imposable 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de famille monoparentale - L'habitat individuel est majoritaire → Etalement urbain - 20% des logements ont été construits il y a plus de 100 ans - Des créations de logements importantes ces 10 dernières années - Peu de cadre - Territoires résidentiels → Beaucoup d'actifs quittent le territoire pour aller travailler - Les secteurs primaires et secondaires sont majoritaires. Ces secteurs d'activité sont fortement impactés par les crises économiques ces dernières années.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité des territoires qui attirent des jeunes couples avec ou sans enfants - Mixité sociale et générationnelle de la population - Vieillesse de la population freiné par l'accueil de jeune ménage - Des territoires englobés par la dynamique des territoires urbains - Le secteur tertiaire se développe - Des inégalités moins fortes que sur les autres territoires 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de logements anciens → Cela risque d'augmenter la part des logements vacants (insalubres) dans les années à venir - Etalement urbain - Territoire résidentiel → Risque de voir les équipements et les services quitter le territoire pour s'installer sur des pôles plus attractifs - Des disparités importantes entre les territoires périurbains liés à la proximité avec Rennes. - Concurrence entre les territoires pour attirer les populations - Les secteurs primaires et secondaires sont fragiles
<p>Spécificités et enjeux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des territoires attractifs qui attirent des jeunes ménages. Les couples avec enfants sont les ménages qui prédominent sur les territoires périurbains. Le vieillissement de la population est freiné par l'accueil de jeunes ménages. Cela permet également de mettre en place une mixité sociale et générationnelle. - La taille des ménages est assez élevée sur les territoires périurbains qui sont peu confrontés au phénomène de desserrement des ménages. - L'attractivité des territoires périurbains nécessite la construction de nombreux logements. L'habitat individuel prédomine, ce qui crée progressivement un étalement urbain. L'un des enjeux de ces territoires est de rééquilibrer la part entre logement individuel et logement collectif. - La résidentialisation des territoires périurbains est en augmentation. L'un des enjeux de ces territoires est d'attirer de nouveaux secteurs d'activités afin de renforcer l'attractivité de leur territoire. - Le secteur tertiaire se développe progressivement. La part des cadres est inférieure à la moyenne nationale, mais elle est de plus en plus élevée sur les territoires périurbains proches de Rennes (Communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné). - Le niveau de richesse de ces territoires se trouvent entre les territoires urbains et ruraux. Plus d'un ménage sur deux (55%) est imposable et le taux de pauvreté est le plus faible (9,18% en moyenne). - Les inégalités de richesses entre les ménages sont assez faibles, comme pour les territoires ruraux. Les territoires périurbains ont en moyenne le premier décile le plus élevé et le neuvième décile parmi les plus faibles. - Il existe des disparités entre les territoires périurbains liés à la proximité avec la Métropole Rennaise. Cela crée des différences de richesses entre les territoires. Cela peut aussi entraîner une concurrence entre les territoires pour attirer de nouvelles populations. 	

4.4. Des territoires littoraux

	Territoires littoraux
<p>Démographie</p> 	<p><u>Structure par âge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 38% de la population a plus de 60 ans. - La part des 0-29ans est inférieure à la part des plus de 60 ans - Environ 15% de la population a entre 15 et 29 ans <p><u>Composition des ménages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parts des personnes seules et des couples sans enfant sont respectivement de 35% - Environ 20% des ménages sont des couples avec enfant - Environ 6% des ménages sont des familles monoparentales
<p>Logement</p> 	<p><u>Logement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 40% des logements sont des résidences secondaires - Environ 5% des logements sont vacants - L'habitat est majoritairement individuel. Environ 71% des logements sont des maisons. - Les ¾ des ménages sont propriétaires de leur logement. <p><u>Construction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 15% des logements ont plus de 100 ans - 11% des logements ont été construits il y a moins de 10 ans.
<p>Emploi</p> 	<p><u>Diplôme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 34% de la population de 15 à 64 ans n'a aucun diplôme - 22% de la population de 15 à 64 ans a un diplôme de l'enseignement supérieur <p><u>Profession par Catégorie Socioprofessionnelle (PCS) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 2% de la population est agricultrice. Il y a des différences entre l'Ille-et-Vilaine (0.6%) et les Côtes d'Armor (3%) - Environ 5% de la population active est cadre - 11 % de la population active occupe un emploi d'ouvrier - 42% de la population est retraitée. <p><u>Population active :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La population active représente 70% de la population - 7% de la population est étudiante. - Le taux de chômage est de 11.5% - 79% des actifs ont un statut de salarié - Le taux d'activité est inférieur à 50%. Moins d'une personne sur deux de 15 à 64 ans occupe un emploi. - L'indicateur de concentration d'emploi est inférieur à 1(0,9). Les territoires sont résidentiels car ils ne peuvent pas proposer un emploi à toutes les personnes qui en ont un.
<p>Secteur d'activité</p> 	<p><u>Etablissements actifs par secteur d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 10% des établissements du territoire exercent une activité dans le secteur de l'agriculture. En Ille-et-Vilaine, seulement 4% des établissements actifs sont dans le secteur l'agriculture. Ce chiffre est de 15% dans les Côtes d'Armor. - Plus de 65% des établissements actifs du territoire sont dans le secteur du commerce et des services
<p>Revenus</p> 	<p><u>Ménages fiscaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 60% de la population est imposable. - Le revenu médian est d'environ 21 500€ - Le taux de pauvreté est proche de 12% <p><u>Distribution des revenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 10% de la population les plus pauvres touchent au maximum 11 400€ par an et les 10% les plus riches touchent au minimum 39 000€. Les plus pauvres touchent un revenu 3,4 fois moins élevés que les plus riches. Les inégalités de revenus sont moins fortes que sur les territoires urbains. - Le salaire horaire net moyen est d'environ 12,5€ avec des disparités entre les professions. Les cadres et les chefs d'entreprise touchent 24,4€ par heure en moyenne et les employés 10€ par heure.

Territoires littoraux

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire attractif : Important flux migratoire - 70% des ménages sont propriétaires de leur logement - Peu de logements vacants - Le tourisme est l'un des principaux secteurs d'activité - Revenu médian élevé - 60% de la population est imposable - Salaire des cadres élevé 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décroissance démographique : solde naturel négatif - Desserrement des ménages : ménages de petites tailles liées au vieillissement de la population - Peu d'étudiants et de couples avec enfants - Beaucoup de logements individuels - Part des résidences secondaires proches de celles des résidences principales - Taux d'activité faible (inférieur à 50%) et 42% de la population est retraitée - Territoire résidentiel : indicateur de concentration d'emploi inférieur à 1
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Important flux migratoire de personnes âgées - Territoire attractif et dynamique lié notamment à la forte présence de touristes 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population qui nécessite des adaptations en termes de service et d'aménagement - Desserrement des ménages et étalement urbain - Afflux ponctuel de population lié au tourisme - Inégalités de revenus très fortes : Les 10% les plus pauvres touchent au maximum 3,4 fois moins que ce que touchent au minimum les 10% les plus riches
<p>Spécificités et enjeux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des territoires attractifs avec des flux migratoires élevés. Les territoires littoraux attirent de nombreuses personnes de plus de 60 ans qui viennent y passer leur retraite. La part des plus de 60 ans est plus élevée que la part des 0-30 ans. - Les territoires littoraux sont confrontés à un vieillissement de leur population. Cela a plusieurs conséquences. Tout d'abord, la part des retraités est proche de 40%. Le taux d'activité sur les territoires littoraux est inférieur à 50%. Le vieillesse de la population entraîne un desserrement des ménages. En effet, 1/3 des ménages sont des personnes seules et 1/3 sont des couples sans enfants. Ce phénomène de desserrement des ménages entraîne la construction de nouveaux logements et donc, un étalement urbain. Le vieillissement de la population nécessite également de réaliser des aménagements spécifiques. - Les territoires littoraux sont attractifs et dynamiques et attirent de nombreux touristes. Les territoires littoraux font face à une augmentation massive et ponctuelle de leur population. La part des résidences secondaires est très élevée sur les territoires littoraux. L'un des enjeux de ces territoires est de trouver des solutions pour répondre à l'afflux ponctuel de population lié au tourisme, notamment concernant les ressources naturelles. Ces territoires doivent aussi trouver des solutions pour répondre aux flux migratoires de plus en plus élevés de personnes âgées. - Les habitants des territoires littoraux ont un niveau de richesse assez élevés. En effet, 60% de la population est imposable et le salaire médian est de 21700€ en moyenne. Cependant, les inégalités de revenus sont très élevées car le taux de pauvreté est proche de 12% et le rapport inter décile est de 3,4. Les 10% les plus riches touchent au minimum 39 000€ et les 10% les plus riches touchent au maximum 11 400€. - Il existe des différences entre les territoires littoraux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. En effet, le vieillissement de la population est plus accentué pour les territoires littoraux situés dans les Côtes d'Armor (41% de la population a plus de 60 ans contre 35% pour les territoires littoraux situés en Ille-et-Vilaine). En Ille-et-Vilaine, Saint-Malo Agglomération est moins concerné par le phénomène de vieillissement de la population que les autres territoires. 	

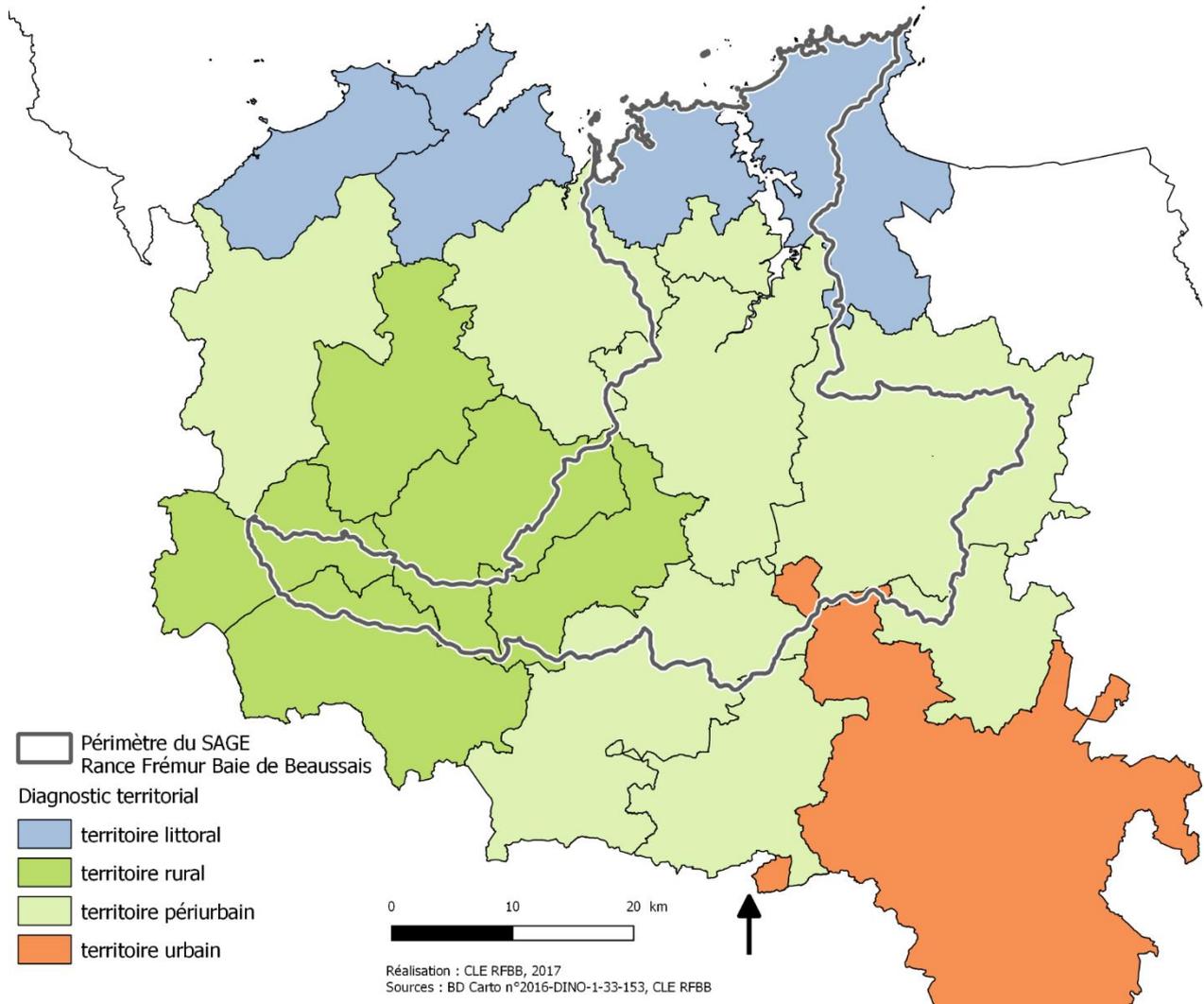
4.5. Des territoires ruraux

	Territoires ruraux
<p>Démographie</p> 	<p>Densité : Inférieure à 50 habitants par km²</p> <p>Structure par âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des plus de 60 ans est proche de 30% - La part des 0-30 ans est supérieure à la part des plus de 60 ans - La part des 15-29 ans est inférieure à 15% <p>Composition des ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 33% des ménages sont des personnes seules. C'est la catégorie de ménage majoritaire - Les familles monoparentales représentent 6% des ménages en moyenne avec des différences entre la CC Hardouinçais Mené (4.1%) et la CC du Mené (8.1%) - Les couples avec enfants sont la troisième catégorie de ménage (27%)
<p>Logement</p> 	<p>Logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 78% des logements sont des résidences principales - La part des logements vacants est assez élevée. Environ 10% des logements sont vacants. - L'habitat individuel est largement majoritaire car plus de 90% des logements sont des maisons. - Les ¾ des ménages sont propriétaires de leur logement <p>Construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ des logements ont plus de 100 ans sauf sur le territoire de la CIDERAL (15%) - 10% des logements ont moins de 10 ans.
<p>Emploi</p> 	<p>Diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 40% de la population n'a aucun diplôme - Environ 16% de la population de 15 à 64 ans a un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 10 points de moins que la moyenne nationale. <p>Profession par Catégorie Socioprofessionnelle (PCS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4% de la population active a le statut d'agriculteur - 3% de la population est cadre - Les ouvriers représentent 20% de la population active - Environ 1/3 de la population est retraitée. <p>Population active :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ¾ des habitants font partis de la population active - Le taux de chômage est d'environ 9% - L'indicateur de concentration d'emploi est très différent entre les territoires. Pour trois EPCI, il est inférieur à 0,75. En revanche pour deux EPCI, il est supérieur à 1. Sur CdC du Mené, l'indicateur de concentration d'emploi est supérieur aux territoires urbains, il est de 1,57. - Le taux d'activité est de 55%.
<p>Secteur d'activité</p> 	<p>Etablissements actifs par secteur d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 30% des établissements actifs exercent une activité agricole - Les établissements industriels sont nombreux sur le territoire de la CIDERAL où plus d'1/4 des établissements actifs sur le territoire ont une activité dans ce domaine - Le secteur du commerce et des services regroupe environ 1/3 des établissements actifs sur le territoire, soit environ 2 fois moins que la moyenne nationale - Moins de 10% des établissements actifs sont dans le secteur de l'administration publique
<p>Revenus</p> 	<p>Ménages fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population active imposable est inférieure à 50% - Le revenu médian est d'environ 19 000€ - Plus de 12 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté <p>Distribution des revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inégalités de revenus sont plus faibles que sur les autres territoires. Les 10% de la population les plus pauvres touchent au maximum 11000€ par an et les 10% les plus riches touchent au minimum 30 000€. Les plus pauvres touchent un revenu 2.6 fois moins élevés que les plus riches. - Le salaire horaire net moyen est d'environ 11€ avec des disparités entre les professions. Les cadres et les chefs d'entreprise touchent 21€ par heure en moyenne et les employés 10€ par heure.

Territoires ruraux

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tiers de la population a entre 15 et 45 ans - Part des familles monoparentales assez faibles - Les ¾ des ménages sont propriétaires de leur logement - 78% des logements sont des résidences principales - ¾ de la population est active - Taux de chômage assez faible par rapport aux autres territoires (inférieur à 9%) - Forte présence du secteur primaire 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - La densité par habitant est très faible - Solde naturel négatif → Les jeunes quittent le territoire - ¼ des logements ont plus de 100 ans - Beaucoup de logements vacants du fait de leur insalubrité - Habitat individuel majoritaire - Très peu d'étudiants - Territoire résidentiel : Navette domicile / travail assez élevée - Population peu diplômée : 40% de la population n'a aucun diplôme et 16% a un diplôme de l'enseignement supérieur - Moins de 50% de la population est imposable
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compenser le vieillissement de la population en attirant des populations jeunes - Des territoires moins enclavés et plus connectés aux autres - Des territoires peu urbanisés : préservation et valorisation du patrimoine et des ressources - Des inégalités de revenus moins fortes que sur les autres territoires 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fuite progressive des jeunes vers d'autres types de territoire - Vieillissement de la population → Desserrement des ménages - Nombreux logements vacants car ils ne sont pas réhabilités, à contrario il y a des constructions de logements récents → Etalement urbain - Secteur tertiaire peu présent alors qu'aujourd'hui, c'est ce secteur qui embauche le plus compte tenu de la crise des secteurs primaires et secondaires - Un niveau de richesse plus faible et une plus forte précarisation : le revenu médian est inférieur à 20 000€ par an et le rapport inter décile est de 2,6. Le taux de pauvreté est supérieur à 12%
<p>Spécificités et enjeux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible densité par habitant - Part des agriculteurs dans la population active élevée et prédominance du secteur primaire et secondaire - Des territoires isolés et peu attractifs confrontés à un vieillissement de leur population et par la « fuite » des jeunes vers les territoires urbains ou périurbains. Le solde naturel est négatif sur les territoires ruraux. - Le vieillissement de la population a pour conséquence un desserrement des ménages et nécessite des investissements et des aménagements urbains - La part des logements vacants est assez élevée. La majorité des logements vacants sont insalubres et nécessitent d'être réhabilités. - Le niveau de richesse des habitants est plus faible que sur les autres territoires. La part de la population imposable est inférieure à 50%. De ce fait, les budgets des collectivités sont contraints. De plus, en moyenne 12% des habitants des territoires ruraux vivent sous le seuil de pauvreté. Il y a une précarisation de la population élevée. - Les inégalités de revenus sont plus faibles que sur les territoires urbains et littoraux. Le salaire médian est proche de 19 000€ - Les territoires ruraux sont peu urbanisés, ce qui permet de valoriser et de préserver les ressources 	

4.6. Résumé des problématiques de chaque territoire vis-à-vis de l'eau



Carte 1 : Découpage des EPCI en fonction des caractéristiques socio-économiques

L'analyse des différents indicateurs socio-économiques a permis de mettre en **avant 4 types de territoires** dont le découpage est présenté sur la carte ci-dessus. Chacun des territoires est confronté à des problématiques spécifiques. L'analyse des différents indicateurs met en évidence qu'il existe des disparités territoriales liées à l'existence de problématiques spécifiques en termes de vieillissement de la population, de desserrement des ménages, d'étalement urbain, de type d'habitat, de précarisation ou encore d'inégalités de revenus. **L'ensemble de ces disparités territoriales a des impacts sur la gestion de l'eau.**

En résumé, il ressort que **les territoires urbains** cherchent à répondre au développement à venir de manière durable. Cependant, il existe un rapport de force concernant les ressources naturelles avec les autres territoriales. **Les territoires littoraux** voient leurs besoins en eau augmenter du fait de l'accueil de nouvelles populations et du tourisme. L'un des enjeux pour ces territoires est de trouver des solutions pour répondre à l'afflux ponctuel de population. Concernant **les territoires périurbains**, il existe une concurrence entre ces territoires pour attirer de nouvelles populations et des entreprises. L'urbanisation de ces territoires a des conséquences sur les ressources. Enfin, **les territoriaux ruraux** valorisent et préservent les ressources naturelles et ils cherchent des solutions pour renforcer l'attractivité de leur territoire et pour attirer de nouvelles populations et entreprises.

Fiche 5 : Le petit cycle de l'eau

Le petit cycle de l'eau fait référence aux compétences eau potable et gestion des eaux usées.

5.1. Eau potable

La compétence eau potable fait référence à plusieurs missions. En effet, il existe une mission de production, de protection, de traitement, de transport, de stockage et de distribution.

a. Organisation territoriale

A l'échelle du bassin Loire Bretagne, il existe **3 585 services en charge de l'eau potable**. La plupart exercent l'ensemble des missions constituant la compétence. Dans certains cas, il existe un morcellement de la compétence, induisant l'intervention de plusieurs services. A l'échelle du bassin Loire Bretagne, l'exercice de la compétence est majoritairement communal (68%).

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, il existe une pluralité d'acteurs intervenant autour de l'eau potable :

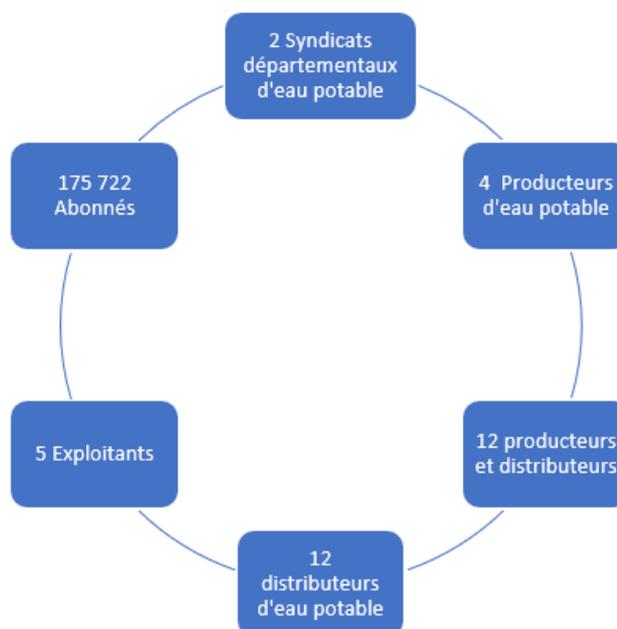


Figure 3 : Les acteurs intervenant sur la compétence eau potable dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais.

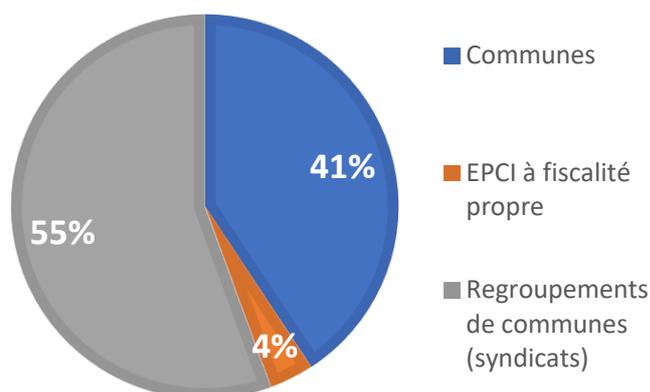


Figure 4 : Collectivités territoriales exerçant au moins une mission de la compétence eau potable

En 2015, dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, il existait 28 collectivités territoriales exerçant au moins une des missions constituant la compétence eau potable.

❖ SYNDICATS DEPARTEMENTAUX

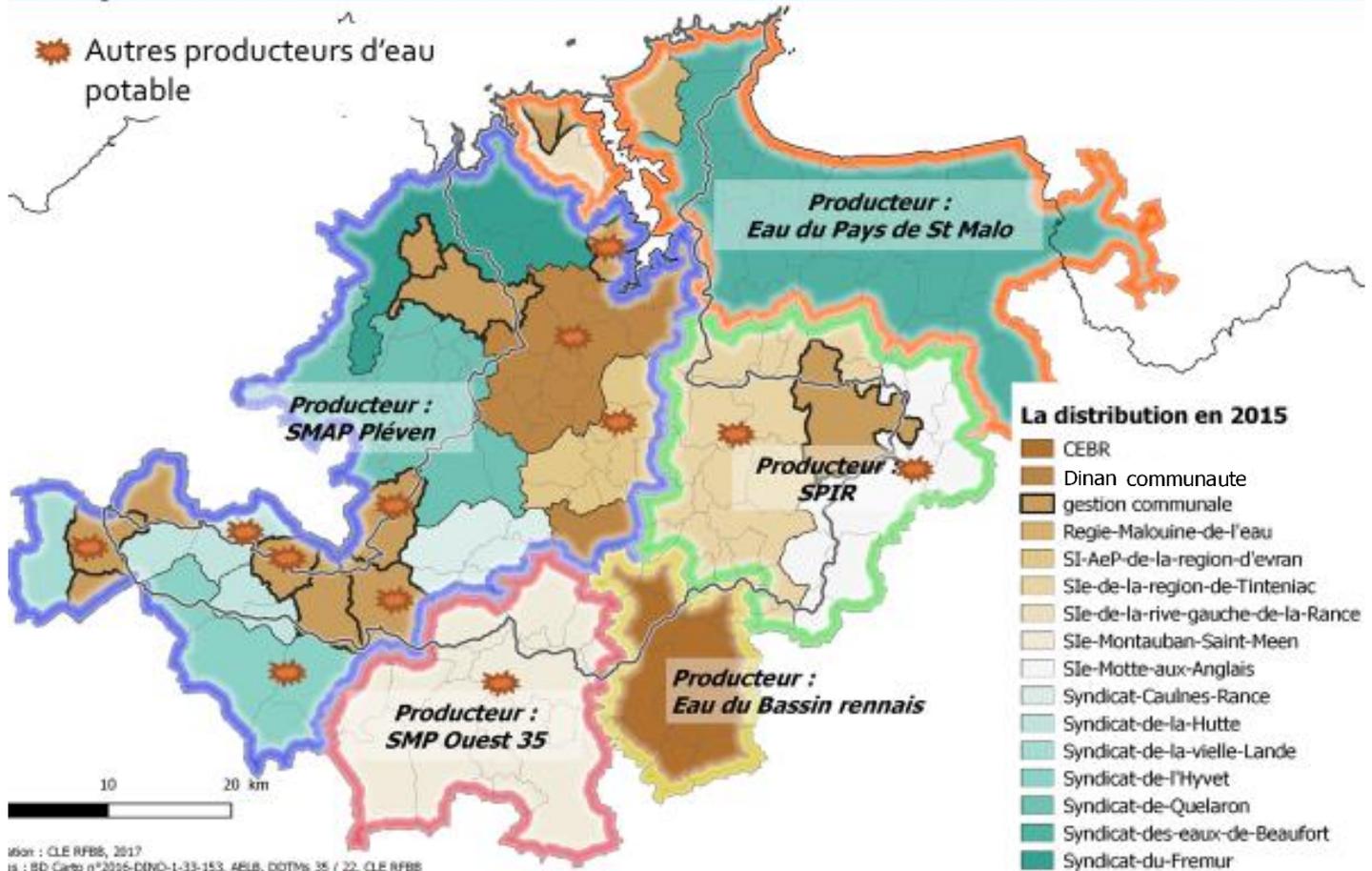
Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, il y a **deux syndicats départementaux en charge de l'eau potable, le SMG 35 et le SDAEP 22**. Leurs missions sont de sécuriser l'alimentation en eau potable à l'échelle de chaque département. Ils mettent en place un réseau d'interconnexion. Les syndicats départementaux d'eau potable financent leurs actions grâce à la redevance réseau et interconnexion prélevée sur la facture d'eau potable des usagers (Voir fiche 9 pour plus d'informations).

❖ PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, il existe **trois structures qui exercent uniquement la mission de production d'eau potable**. Il s'agit du SPIR, d'Eau du Pays de Saint-Malo et de Ouest 35.

En 2015, **12 structures exercent l'ensemble des missions de la compétence eau potable**, dont 5 communes situées dans les Côtes d'Armor (Broons, Collinée, Eréac, Plouer-sur-Rance et Plumaugat). Ces structures sont identifiées sur la carte ci-dessous grâce ce symbole 

L'organisation territoriale des acteurs de l'eau potable dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais en 2015



Carte 2 : Organisation territoriale des acteurs de l'eau potable dans le périmètre du SAGE RFBB en 2015

Il y a **12 structures qui exercent uniquement la mission de distribution d'eau potable** en 2015 dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, dont 6 communes (Saint-Malo, Saint-Lunaire, Combourg, Corseul, Lanrelas, Dinard).

En 2017, **plusieurs structures ont fusionné**. Tout d'abord, le syndicat de la région d'Evran a fusionné et la compétence eau potable est maintenant exercée par Dinan Agglomération. Le syndicat de Quelaron, le syndicat de la Hutte et le syndicat Caulnes Rance ont fusionné. Le syndicat du Frémur a fusionné avec le syndicat du Cap Fréhel et le syndicat Saint Pôtan Ruca et est devenu le syndicat des Frémurs. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais, il y a **25 structures qui exercent au moins une des missions de la compétence eau potable**. Le nombre de structures en charge de la compétence eau potable devrait diminuer d'ici 2020 avec l'application de la loi Notre et la prise de compétence eau potable et assainissement par les EPCI.

❖ EXPLOITANTS

Les collectivités territoriales en charge de la compétence eau potable peuvent choisir d'exercer la compétence en régie ou bien faire une délégation de service public et confier l'exploitation courante du service de distribution à un exploitant. La majorité des structures exerçant la mission de distribution présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais ont confié l'exploitation courante du service (relation avec les usagers, demande d'abonnement, facturation...) à un exploitant. Dans le périmètre du SAGE RFbB, il y a **5 exploitants** différents. L'exploitant majoritaire est la SAUR. **Six structures exercent la compétence en régie, il s'agit uniquement de communes** (Saint-Lunaire, Saint-Malo, Dinard, Broons, Plouer-sur Rance et Collinée).

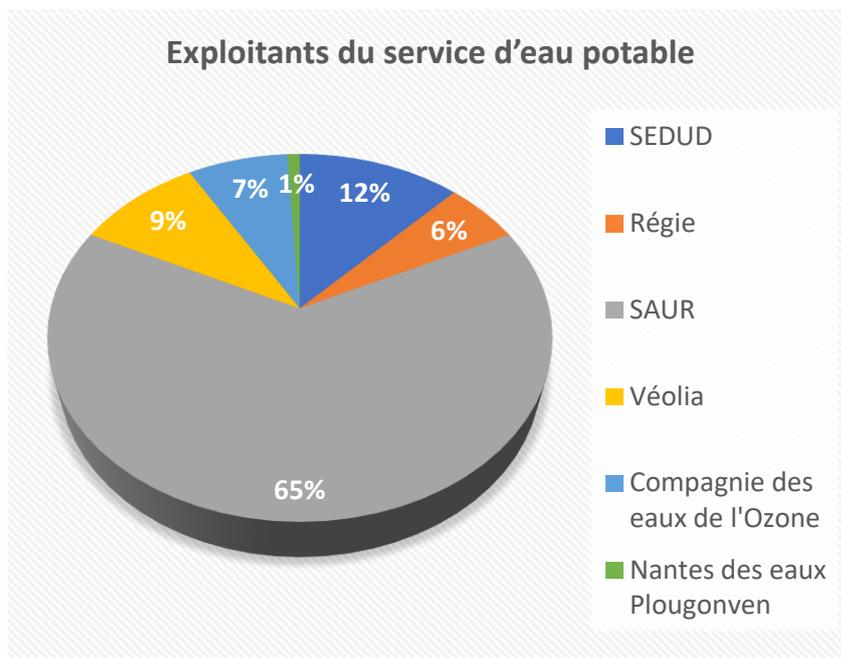


Figure 5: Exploitants du service d'eau potable

❖ ABONNES

Au total, l'ensemble des structures distributrices d'eau potable présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais fournissent de l'eau à **175 722 abonnés**. Cependant, les différentes structures ont des tailles différentes. En effet, **61% des structures ont moins de 5 000 abonnés** et desservent moins de 10 000 habitants. Il y a uniquement **22% des structures qui ont plus de 10 000 abonnés** et qui desservent au minimum 24 000 personnes.

Tableau 2 : Répartition des structures distributrices par nombre d'abonnés

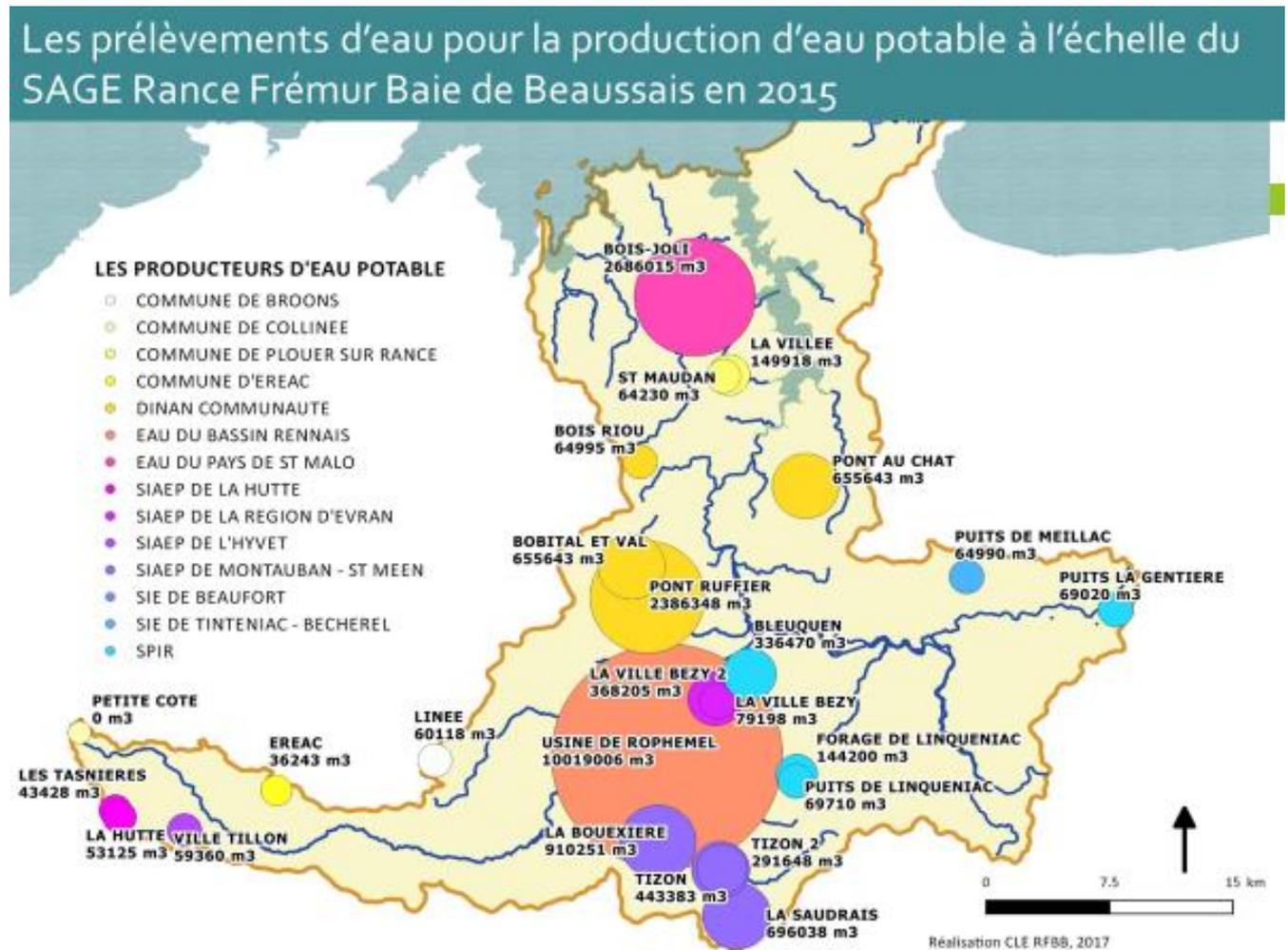
Nombre d'abonnés	Nombre de structures	Population desservie
+ de 20 000 abonnés	3	Entre 45 000 et 60 000
Entre 20 000 et 10 000 abonnés	3	Entre 24 000 et 30 000
Entre 10 000 et 5 000 abonnés	3	Entre 12 000 et 16 000
Entre 5 000 et 3 000 abonnés	3	Entre 7 000 et 10 000
Entre 3 000 et 2 000 abonnés	4	Entre 2 400 et 6 000
Entre 2 000 et 500 abonnés	5	Entre 1 300 et 2 900
Moins de 500 abonnés	3	Entre 850 et 1 000

b. Les volumes de l'eau potable

Le petit cycle de l'eau fait référence à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement. Concernant l'alimentation en eau potable, il existe deux missions principales, la production et la distribution et donc, deux types de volumes.

❖ LES VOLUMES PRODUITS

En 2015, il y avait 16 structures qui produisaient de l'eau potable dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausseins. Si l'on raisonne à l'échelle de l'ensemble des structures productrices d'eau potable, **25 690 906 m³** ont été produits en 2015. La carte ci-dessous présente les volumes d'eau prélevés en 2015 dans le périmètre du SAGE RFbB. Cela représente **20 093 442 m³**.



Carte 3 : Prélèvements d'eau pour la production d'eau potable à l'échelle du SAGE RFbB en 2015

En 2015, les structures exerçant uniquement la mission production d'eau potable ont produit 3 090 038 m³ dans le périmètre du SAGE et 5 281 472 m³ en dehors du périmètre du SAGE. Les structures qui exercent l'intégralité de la compétence eau potable ont produit 17 003 404 m³ dans le périmètre du SAGE et 315 992 m³ en dehors du périmètre du SAGE. Au total, à l'échelle des structures présentes dans le périmètre du SAGE, **25 690 906 m³ ont été produits en 2015 dont 78% à l'échelle du SAGE (20 093 442 m³)**.

❖ LES FLUX D'EAU POTABLE

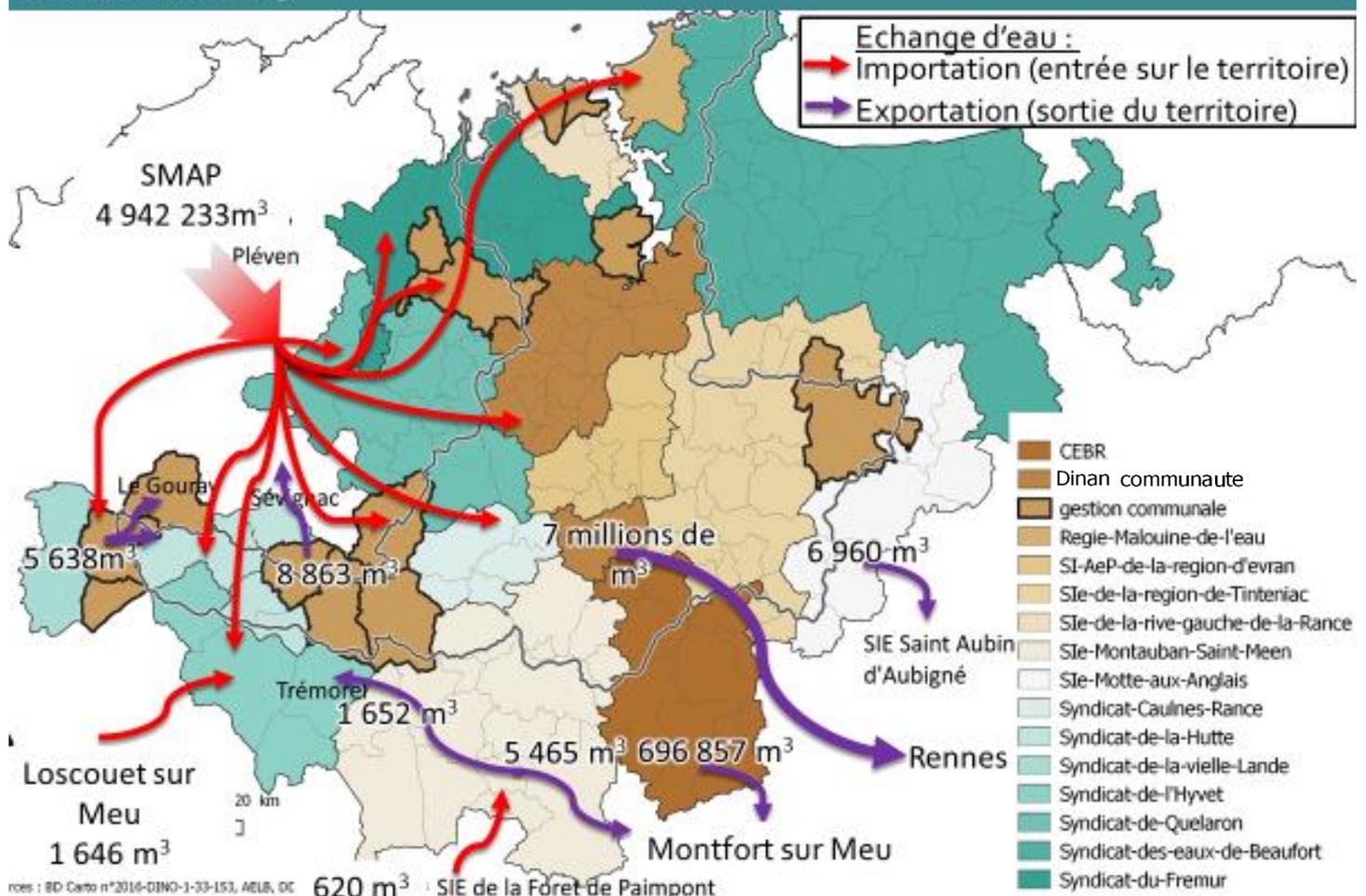
L'eau est inégalement répartie sur les territoires. Afin de répondre aux différents usages et besoins, certains territoires importent de l'eau. C'est notamment le cas des territoires urbains qui ont besoin d'eau pour répondre à leur développement économique et qui ne possèdent pas des ressources suffisantes sur leur territoire. C'est aussi le cas des territoires littoraux, notamment l'été qui connaissent un afflux important de population et qui nécessitent une grande quantité d'eau. Ces territoires sont souvent déficitaires et les échanges d'eau avec d'autres territoires, notamment les territoires ruraux, permettent de diminuer les disparités entre les territoires. Ils permettent aussi à chacun de répondre à ses besoins. Ces échanges d'eau sont souvent réalisables grâce aux travaux d'interconnexion mis en place par les syndicats départementaux d'eau potable (SDAEP 22 et SMG 35).

Il existe deux types de flux : les flux entrants et sortants du territoire et les flux entre les structures présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais.

○ Les flux entrants et sortants du territoire

Concernant les volumes importés et exportés par les structures présentes dans le périmètre du SAGE RFbB, on constate qu'en 2015, **les volumes exportés sont supérieurs aux volumes importés.**

Les flux d'eau potable dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais 2015



Carte 4 : Les flux d'eau potable dans le périmètre du SAGE RFbB en 2015

En 2015, **4 942 233m³ ont été importés** (entrée sur le territoire du SAGE RFbB). La très grande majorité des volumes importés provient du Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP) (89% des volumes importés) Le SMAP fourni de l'eau majoritairement à des structures situées dans le département des Côtes d'Armor qui adhèrent au SMAP. En 2015, le SMAP a fourni 500 702 m³ à Eau du Pays de Saint-Malo, soit 10% des volumes importés sur le territoire en 2015. La convention d'importation entre le SMAP et Eau du Pays de Saint-Malo a été modifiée et à compter de 2018, les volumes importés pourront être de 1 million de m³. Parmi les structures distributrices d'eau potable, le SMAP fournit 1 306 810m³ au syndicat de Quélaron et 1 374 430m³ au syndicat du Frémur. Il y a également 1 646m³ qui vont de Loscouet-sur-Meu vers le syndicat de l'Hyvet et 620 m³ vont du SIE de la Forêt de Paimpont vers le SIE de Montauban Saint-Méen.

Concernant les volumes exportés, en 2015, 10 millions de m³ ont été produits par CEBR et par la ville de Rennes. La majorité des volumes produits à Rophémel sont exportés vers Rennes. En 2015, **8 533 740 m³ ont été exportés** dont 88,5% vers Rennes.

Les volumes exportés sont plus importants que les volumes importés dans le périmètre du SAGE RFbB. La quasi-totalité des volumes importés proviennent du SMAP et la quasi-totalité des volumes exportés sont envoyés vers Rennes.

- Les flux à l'intérieur du territoire

Il existe également des flux d'eau potable entre les structures présentes dans le périmètre du SAGE.

Tout d'abord, en Ile-et-Vilaine, il existe 2 syndicats de production, le SPIR et Eau du Pays de Saint-Malo. Le SPIR a fourni 2 084 130m³ à ses collectivités adhérentes en 2015. Les volumes fournis proviennent pour 29% des ressources propres du SPIR, pour 22% de CEBR, pour 44% de la SEDUD et pour 5% du syndicat d'Evran. Eau du Pays de Saint-Malo a fourni 8 150 404 m³ à ses collectivités adhérentes dont 95% proviennent de ses ressources propres et 5% du SMAP. Concernant les flux d'eau potable pour les structures distributrices en Ile-et-Vilaine, CEBR importe 200 000m³ du SIE de la région de Tinténiac. Ces flux s'expliquent par le fait que jusqu'en 2014, Bécherel et Miniac-sous-Bécherel faisaient parties du SIE de la région de Tinténiac. Avec les fusions d'EPCI, ces communes ont rejoint Rennes Métropole et CEBR. Pour autant, les réseaux pour alimenter ces communes sont liés au SIE de la Région de Tinténiac, c'est pourquoi une convention d'importation a été signée. En Ile-et-Vilaine, les structures distributrices d'eau potable ont reçu **9 472 314 m³** dont 94% proviennent des syndicats de production. Dans les Côtes d'Armor, les structures distributrices d'eau potable ont reçu 679 700 m³. Il y a davantage de flux dans les Côtes d'Armor, mais les volumes sont moins importants. Cela est lié au fait que les volumes les plus importants sont fournis par le SMAP.

❖ LES VOLUMES DISTRIBUES

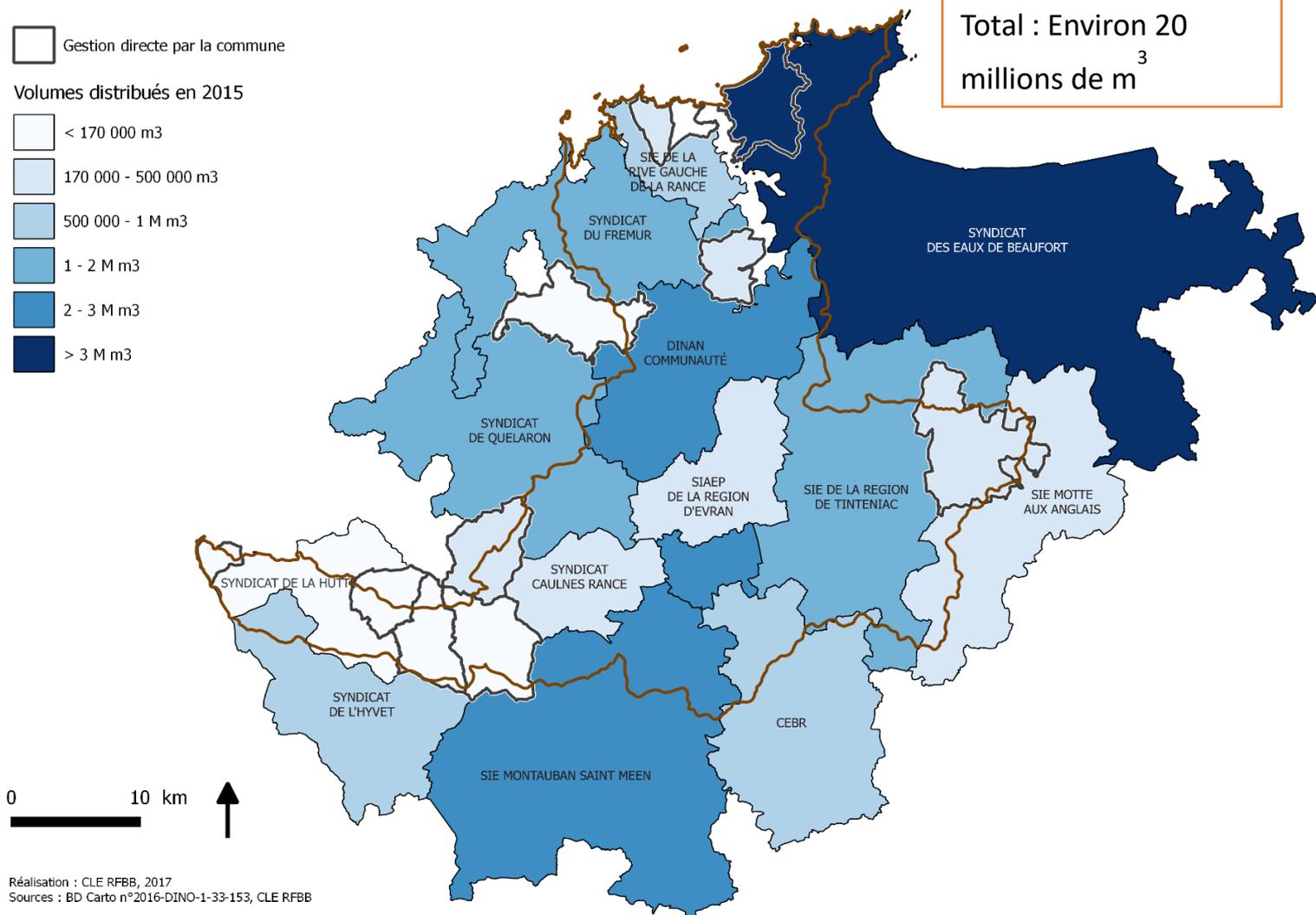
En 2015, les structures compétentes présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais ont distribué **20 257 830 m³** à 175 722 abonnés. L'eau potable permet de répondre à différents usages. Les volumes d'eau potable sont distribués à des abonnés domestiques et non domestiques et les quantités allouées à chacun dépendent de chaque territoire. De plus, une partie des volumes distribués est « perdue » compte tenu des fuites et du vieillissement du réseau.

Les structures distributrices d'eau potable présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais sont moins nombreuses en Ile-et-Vilaine (10 structures) et elles desservent plus de 120 000 abonnés et environ 216 000 habitants. **Les volumes distribués en Ile-et-Vilaine sont de 12 610 066 m³** soit 62% des volumes distribués par les différentes structures présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais. La régie Malouine de Saint-Malo a distribué 3 263 340m³ en 2015 et le syndicat de Beaufort 3 009 977m³. Ces deux structures ont distribué plus de 50% des volumes distribués par les 10 structures situées en Ile-et-Vilaine dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais.

Il y a 14 structures distributrices d'eau potable situées dans les Côtes d'Armor à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais qui desservent 66 276 abonnés et environ 125 000 personnes. Ces structures ont distribué **7 647 764 m³**. Dinan Communauté a distribué 2 748 108 m³ en 2015 soit 36% des volumes distribués par les 14 structures des Côtes d'Armor présentes dans le périmètre du SAGE.

Les volumes distribués en 2015

Source: RPOS 2015 – Distributeur eau potable



Carte 5 : Les volumes distribués en 2015 dans le périmètre du SAGE RFbB

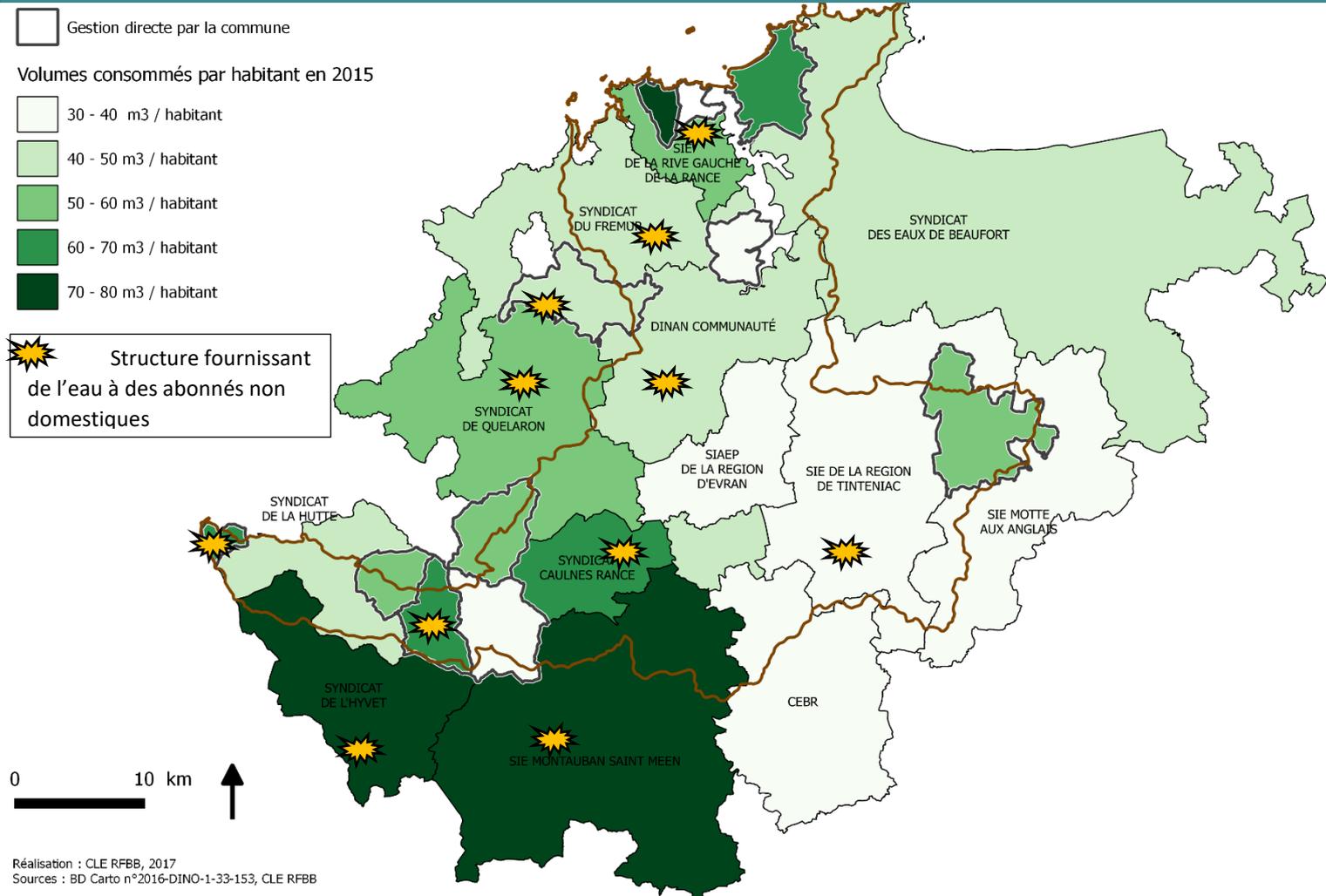
o Les volumes consommés

Les structures distributrices d'eau potable situées dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais desservent environ 340 000 habitants dont 63% se situe en Ile-et-Vilaine. A l'échelle des structures distributrices présentes dans le périmètre du SAGE (à l'exception de CEBR où les données utilisées ne concernent que Rophémel et les communes appartenant anciennement au SIE Tinténiac), **16 481 632 m³ ont été consommés** dont 36% dans les Côtes d'Armor (5 892 874 m³).

Les volumes consommés les plus élevés sont sur Saint-Malo (2 844 177m³) soit 84,6m³ par abonné et 61,3m³ par personne. **Les volumes consommés en 2015 sont en moyenne de 51 m³/an et par habitant.** Il existe des disparités entre les territoires. En effet, la consommation moyenne est de 29 m³ par an et par habitant sur les communes dépendant de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. En revanche, la consommation est de 77,8m³ par an et par habitant sur le syndicat de l'Hyvet.

Les volumes consommés par rapport à la population desservie en 2015

Source: RPQS 2015 – Distributeur eau potable



Carte 6 : Les volumes consommés par rapport à la population desservie en 2015

La consommation est supérieure à 70 m³ sur trois territoires. Il s'agit du syndicat de l'Hyvet, du SIE Montauban Saint-Méen et de Saint-Lunaire. Concernant les deux premiers, **les niveaux de consommation s'expliquent par la présence d'entreprises fortement consommatrices d'eau**. En effet, 45% des volumes consommés sur le SIE Montauban Saint-Méen le sont par des abonnés non domestiques. Concernant Saint-Lunaire, le chiffre élevé s'explique par le fait que le nombre d'abonnés (2 769) est supérieur à la population desservie (2 400). Les nombreuses résidences secondaires présentes sur le territoire et l'afflux ponctuel de population explique que les volumes par habitant soient élevés car la population desservie de référence est celle présente toute l'année sur la commune.

■ Abonnés domestiques

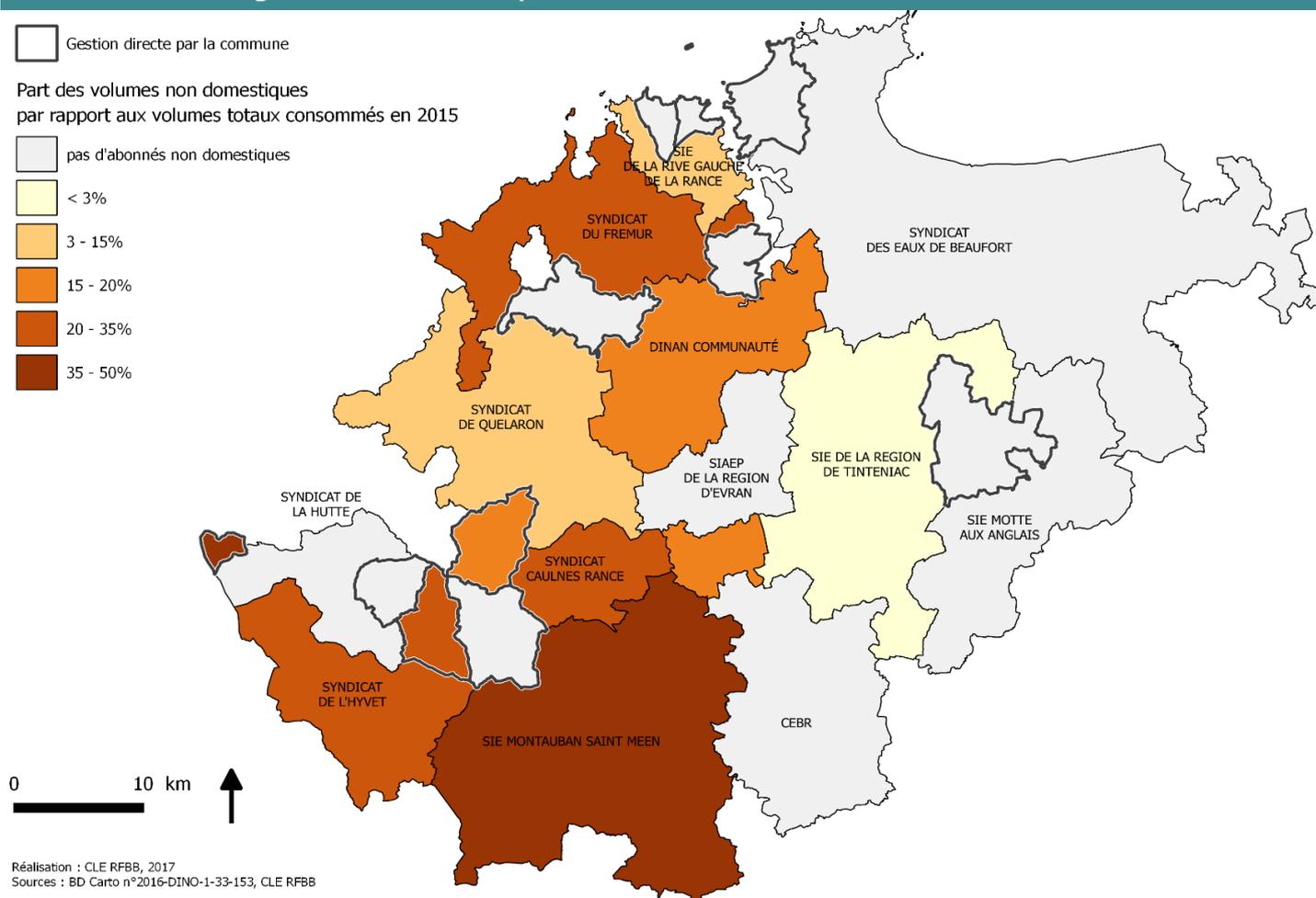
A l'échelle des structures distributrices d'eau potable présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, 16 481 632m³ ont été consommés en 2015.

En Ille-et-Vilaine, **10 588 758m³** ont été consommés au total à l'échelle des structures distributrices présentes dans le périmètre du SAGE. Les consommations domestiques représentent **9 599 706 m³** soit 91% des volumes consommés. Dans les Côtes d'Armor, 5 892 874 m³ ont été consommés dont 81% (**4 760 754 m³**) par les abonnés domestiques.

■ Abonnés non domestiques

Part des volumes consommés par les abonnés non domestiques en 2015

Source: RPQS 2015 – Distributeur eau potable



Carte 7 : Volumes consommés par les abonnés non domestiques en 2015

A l'échelle des structures distribuant de l'eau potable dans le périmètre du SAGE, **12 d'entre elles fournissent de l'eau à des abonnés non domestiques**. En 2015, les volumes consommés par les abonnés non domestiques sont de 2 121 172 m³. En Ile-et-Vilaine, cela représente 989 052 m³ et dans les Côtes d'Armor, 1 132 120m³. La carte ci-dessus présente la part des volumes consommés par les abonnés non domestiques par rapport à la consommation totale. Environ 50% des volumes sont consommés par des abonnés non domestiques sur le SIE Montauban Saint-Méen et sur Collinée. Cela s'explique par la présence d'industries agro-alimentaire (Entremont et Kermené) fortement consommatrices d'eau.

Part des pertes en fonction des volumes distribués

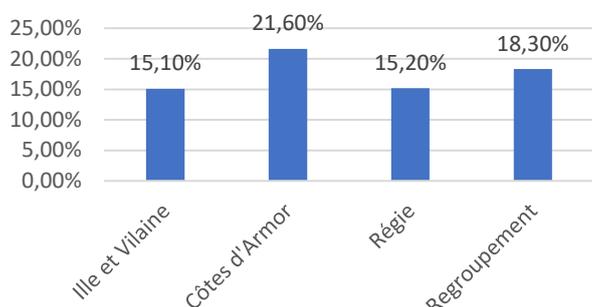


Figure 6 : Part des pertes en fonction des volumes distribués

Côtes d'Armor, 8 structures ont des taux de perte supérieurs à 20%. Ce sont en majorité des structures exerçant la compétence en régie. Plouasne, Collinée, Dinan Communauté, Plouër-sur-Rance et Broons ont un taux de perte par rapport aux volumes distribués supérieures à 20%. Ce taux est même de 34% pour Broons et Collinée. Dinan Communauté a le ratio perte/volume distribué le plus faible pour le secteur de Pleudihen-sur-Rance, Saint Helen et la Vicomté-sur-Rance avec un ratio de 9,53%.

Les pertes

Les volumes des pertes pour les structures distributrices situées dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais sont de **3 574 819 m³**. Cela représente 17,7% des volumes mis en distribution.

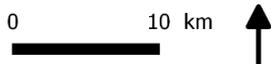
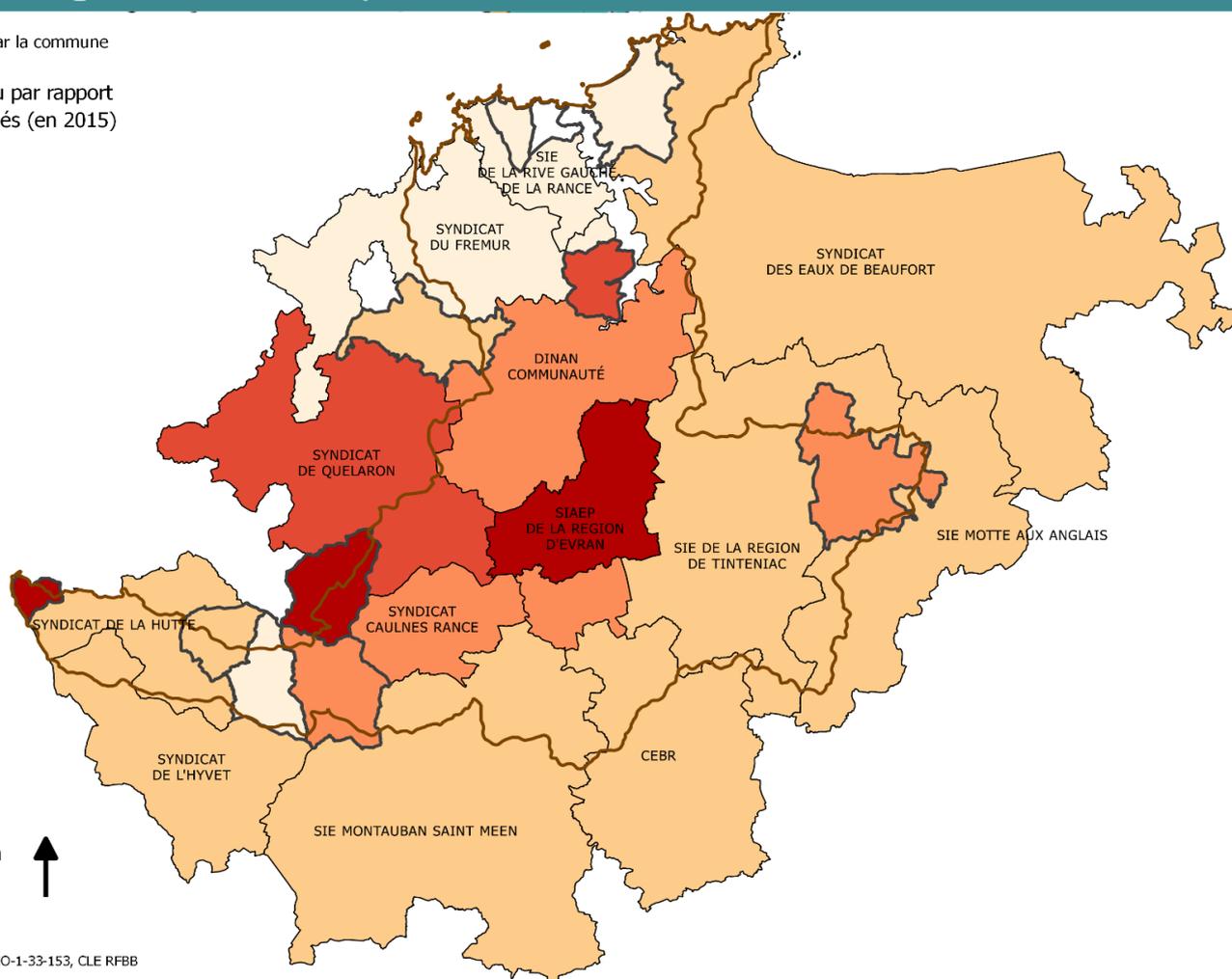
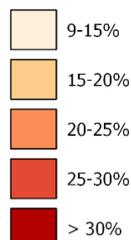
Dans le périmètre du SAGE, les pertes représentent entre 9,53% et 58,05% des volumes distribués. Plouasne distribue 199 922m³ et les pertes sont de 116 055m³. On remarque que les structures situées en Ille-et-Vilaine ont au maximum 20% de pertes par rapport aux volumes distribués. En effet, Combourg est la structure d'Ille-et-Vilaine ayant le taux de perte par rapport aux volumes distribués le plus élevé. En revanche, dans les

Part des pertes par rapport aux volumes mis en distribution

Source: RPOS 2015 – Distributeur eau potable

 Gestion directe par la commune

Taux de perte en eau par rapport aux volumes distribués (en 2015)

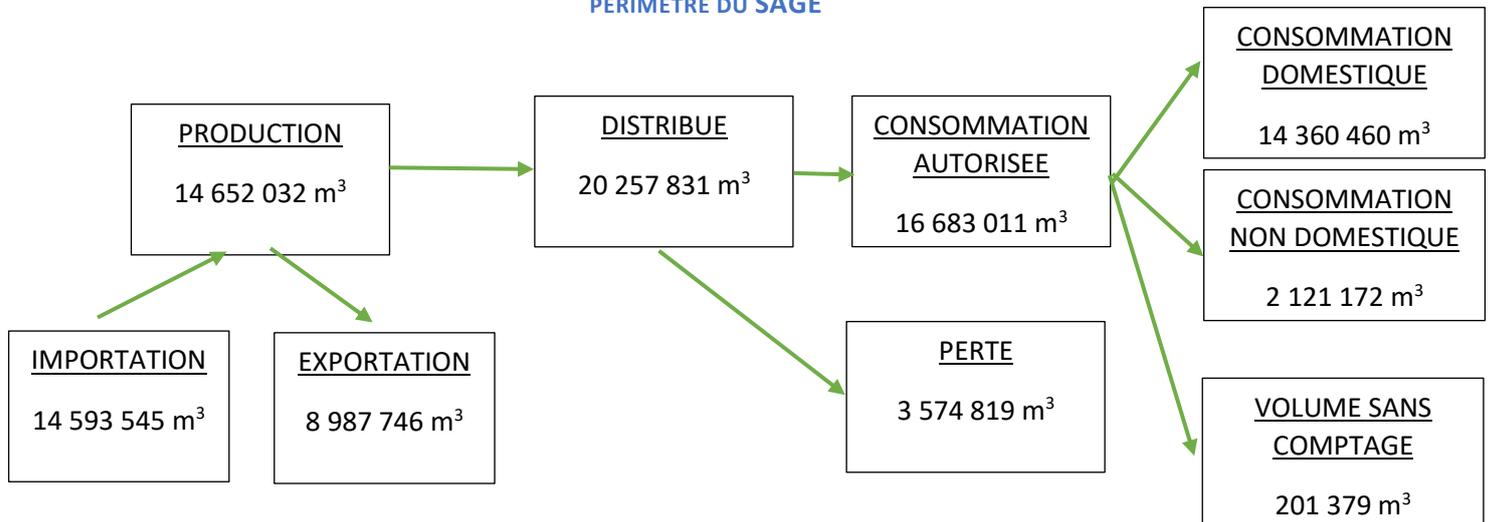


Réalisation : CLE RFBB, 2017
Sources : BD Carto n°2016-DINO-1-33-153, CLE RFBB

Carte 8 : Part des pertes par rapport aux volumes mis en distribution

Le volume de perte est supérieur à la consommation des abonnés non domestiques (2 121 172 m³). Il existe donc une vraie problématique concernant les volumes perdus, même s'il est conforme au taux de rendement fixé par le SDAGE Loire Bretagne. En Ile-et-Vilaine, une amélioration du rendement de 1% permettrait d'économiser 1 million de m³.

❖ **BILAN DES VOLUMES A L'ECHELLE DES STRUCTURES PRESENTES DANS LE PERIMETRE DU SAGE**



c. Le coût de l'eau

Le coût du petit cycle de l'eau est divisé en plusieurs parties qui sont facturées à l'utilisateur en application du principe « l'eau paie l'eau ». Il existe tout d'abord **les coûts de production**. Cela fait référence aux prélèvements et aux traitements pour rendre l'eau potable et l'acheminer vers les châteaux d'eau. Il y a aussi **des coûts de distribution** qui font référence aux coûts d'acheminement de l'eau des châteaux d'eau vers les habitations et enfin **les coûts de traitement des eaux usées**.

Le coût de l'eau désigne l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement générées par les services d'eau potable et d'assainissement. Le coût de l'eau englobe les frais de l'eau depuis sa collecte dans le milieu naturel jusqu'à son épuration et son rejet.

C'est la collectivité ayant la compétence qui fixe le prix de l'eau qui repose sur 2 principes :

1. **L'eau paie l'eau** : les usagers supportent par leurs factures d'eau l'essentiel des dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Le budget des communes pour les services de l'eau et de l'assainissement doit être autonome, les recettes doivent équilibrer les dépenses.
2. **Principe pollueur payeur** : tout utilisateur de l'eau a un impact négatif sur la ressource. Ainsi, le pollueur ou le consommateur paie essentiellement pour cet impact à travers les redevances pollution ou prélèvement qu'il verse aux agences de l'eau.

Ainsi, le prix de l'eau est différent d'une commune à l'autre. Le prix de l'eau varie en fonction de plusieurs facteurs géographiques et techniques :

- La nature de la zone et la population desservie
- Le choix des investissements
- La qualité de la ressource
- La nature de la ressource (souterraine, cours d'eau, source)

L'ensemble de ces éléments ont un impact sur le coût de l'eau.

❖ LES COÛTS DE PRODUCTIONS

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, il existe deux syndicats qui exercent uniquement la compétence production : Eau du Pays de Saint-Malo (EPSM) et le syndicat mixte production d'eau potable d'Ille et Rance (SPIR). Le prix du service comprend une partie proportionnelle au volume d'eau potable acheté. Ces tarifs sont appliqués pour les structures distributrices adhérentes aux 2 syndicats qui les répercutent sur la facture d'eau de l'utilisateur et donc sur le coût de distribution.

Le tarif de l'eau sur Eau du Pays de Saint-Malo est de 0,5686€ par m³ dont 0,32€ pour l'exploitant, 0,18€ pour la collectivité et 0,039€ au titre de la redevance prélèvement sur la ressource en eau versée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Entre 2015 et 2016, le coût de l'eau par m³ a augmenté sur Eau du Pays de Saint-Malo. Il est passé de 0,5686€ à 0,6181€. Cette augmentation s'explique par la mise en service de l'usine de Bois Joli sur le Frémur et donc par le remboursement des investissements réalisés.

Le coût de l'eau facturé aux structures distributrices adhérentes au SPIR est plus élevé que sur Eau du Pays de Saint-Malo. En effet, il est de 0,7816€ par m³ dont 0,6854€ pour l'exploitant, 0,05€ pour la collectivité et 0,0055€ au titre de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau. L'une des explications concernant ce tarif de l'eau est que le SPIR importe de l'eau d'Eau du Bassin Rennais et de Dinan Communauté pour pouvoir répondre aux besoins du territoire. Cela a donc un coût plus important. Le SPIR importe 71% des volumes mis en distribution en 2015.

❖ LES COÛTS DE DISTRIBUTION

Les coûts de distribution font référence au coût de l'eau facturé à l'utilisateur. Dans le cadre de cette présentation, **nous utiliserons le coût au m³ pour 120m³**. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, **les coûts de l'eau oscillent entre 2,04€ par m³ et 3,26€ par m³**.

Pour les structures situées en Ille-et-Vilaine, le coût de l'eau ne dépasse pas les 3€ par m³. On constate que **le coût de l'eau au m³ est plus faible pour les territoires littoraux en Ille-et-Vilaine** (2,29€ par m³ pour Saint-Malo, 2,04€ par m³ pour Dinard et 2,16€ par m³ pour Saint Lunaire). Cela s'explique probablement par le fait qu'il y a plus d'abonnés que de population desservie. Ainsi, tous les abonnés payent un abonnement et donc participent aux financements des investissements alors qu'une grande partie de l'année ils ne consomment pas d'eau. La forte présence de résidence secondaire sur le territoire pourrait expliquer que ces territoires aient des coûts de l'eau plus faibles qu'ailleurs. Une autre explication, que l'on retrouve aussi pour expliquer les tarifs sur les territoires urbains, c'est la forte densité par habitant. Cela fait qu'il y a moins de réseaux à entretenir et vu le nombre d'abonnés, les frais sont répartis. Cela permet d'avoir un coût de l'eau plus faible que sur les territoires ruraux.

Le prix moyen de l'eau potable à l'échelle des structures distribuant l'eau potable dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais est **de 2,65€ par m³**. Il est de 2,6€ par m³ en Ille-et-Vilaine et de 2,67€ par m³ dans les Côtes d'Armor. Cette différence s'explique par le fait qu'il y a davantage de territoires ruraux dans le périmètre du SAGE dans les Côtes d'Armor avec une densité par habitant plus faible. De ce fait, les coûts de réalisation et d'entretien des réseaux sont plus importants.

Le prix le plus faible par m³ dans le périmètre du SAGE est à Broons et à Dinard (2,04€ par m³). Sur ces deux communes il n'y a pas d'exploitant. Le prix le plus élevé est à Eréac (3,26€ par m³) et cela s'explique par le fait que la commune a dû réaliser de nombreux travaux de remise en état de ses réseaux ces dernières années. L'eau potable est gérée en affermage sur la commune.

COÛT MOYEN PAR M³ EN FONCTION DES TERRITOIRES

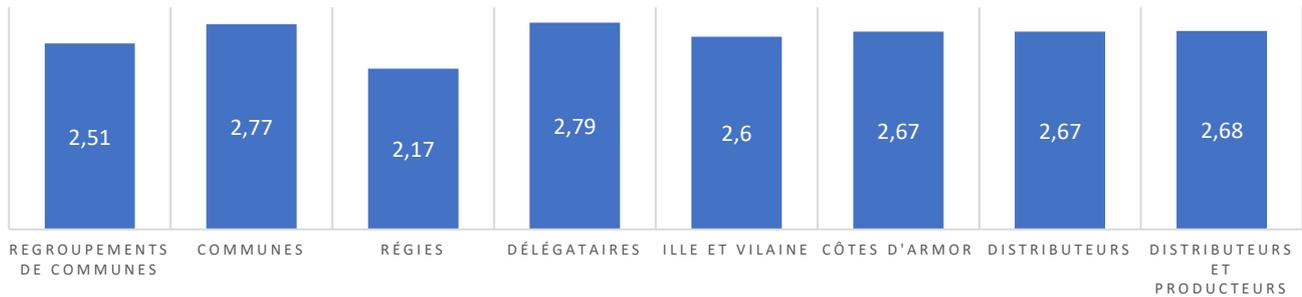
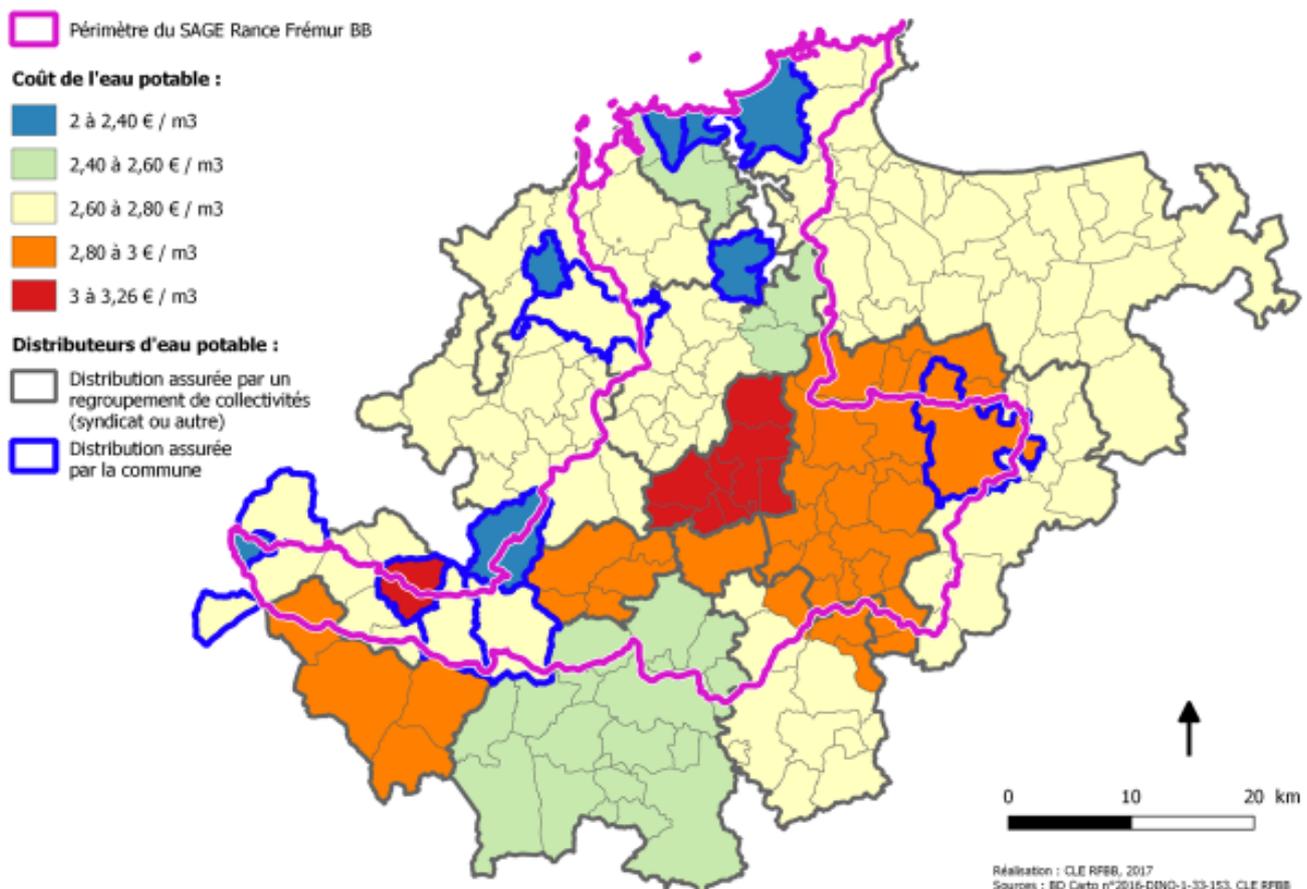


Figure 7 : Coût moyen par m³ en fonction des territoires

Les schémas ci-dessus présente les coûts moyens de l'eau potable par m³ en fonction de plusieurs types de territoires. **L'objectif est de savoir s'il existe un lien entre le coût de l'eau et le territoire.** On constate que dans le périmètre du SAGE RFbB, les communes qui exercent la compétence eau potable en régie ont un coût de l'eau par m³ plus faible que les communes ayant un délégué. Il n'y a pas de différences concernant le coût de l'eau entre les structures à la fois productrices et distributrices d'eau potable et les structures uniquement distributrices.

En moyenne, les communes qui exercent la compétence ont un coût par m³ supérieur au regroupement de communes. Cela s'explique en particulier par le fait que certaines communes ont des coûts de l'eau par m³ assez élevés, comme Eréac ou Combourg.

Coût de l'eau potable en 2015 facturé à l'utilisateur par m³ pour 120 m³ consommés



Carte 9 : Coût de l'eau potable en 2015 facturé à l'utilisateur par m³ pour 120 m³ consommés

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, en 2015, la majorité des structures mettent en place des prix dégressifs. En effet, 74% des structures distributrices présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais ont un coût lié à la consommation de l'eau potable dégressif en 2015. Cette situation tend à changer peu à peu, notamment avec la mise en place d'un tarif progressif sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

PART PROPORTIONNELLE SUR LA FACTURE D'EAU POTABLE

■ Unique ■ Dégressif ■ Progressif

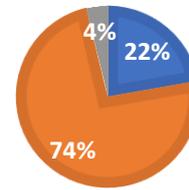


Figure 8 : Part proportionnelle sur la facture d'eau potable

5.2. Gestion des eaux usées

Le petit cycle de l'eau est également composé de la gestion des eaux usées. Il existe deux types d'assainissement pour les particuliers : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. L'application de l'un ou l'autre système dépend du lieu d'habitation et du zonage d'assainissement déterminé pour la parcelle concernée. L'assainissement collectif est constitué de grandes canalisations de collectes des eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration. On parle d'assainissement collectif lorsque les eaux usées de plusieurs maisons ou immeubles sont collectées et acheminées vers une station d'épuration. La plupart des habitations sont raccordées au réseau de collecte des eaux usées. Celles qui ne le sont pas ont l'obligation de traiter sur place leurs eaux usées, avant de les rejeter dans le milieu naturel. Elles doivent s'équiper d'un assainissement non collectif ou autonome qui effectue la collecte, le traitement, l'épuration et le rejet des eaux usées par infiltration dans le sol ou par exutoire dans un cours d'eau.

a. Assainissement collectif

Concernant l'assainissement collectif, certaines communes situées dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais n'ont pas d'assainissement collectif. Les données concernant l'assainissement collectif sont plus difficiles à synthétiser car les communes de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation de réaliser un Rapport sur les Prix et la Qualité du Service (RPQS). Il y a peu de regroupements de communes qui portent la compétence assainissement collectif dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais et donc un certain nombre de communes de moins de 3500 habitants qui exercent la compétence.

❖ ORGANISATION TERRITORIALE

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

■ Communes ■ Regroupements ■ Pas d'assainissement collectif

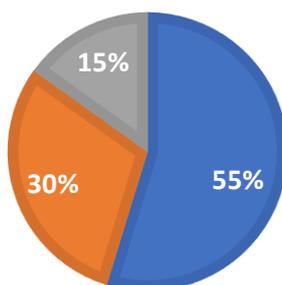


Figure 9 : Compétence assainissement collectif dans le périmètre du SAGE RFbB

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, en 2015, il y avait 106 communes. Parmi elles, 16 n'avaient pas d'assainissement collectif, 58 exerçaient la compétence à l'échelle communale et 32 communes étaient regroupées au sein de 5 structures. La compétence assainissement collectif est majoritairement exercée à l'échelle de la commune. Dans les Côtes d'Armor, 25 structures sont en charge de l'assainissement collectif dont 1 EPCI, Dinan Communauté, qui regroupent 22 communes.

En Ile-et-Vilaine, les regroupements de communes sont de plus petites tailles (3 communes) dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, sauf pour Rennes Métropole. Il y a 38 structures en charge de l'assainissement collectif en Ile-et-Vilaine dans le périmètre du SAGE RFbB.

Il y a 16 communes situées dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais qui n'ont pas d'assainissement collectif. Il s'agit de la Chapelle Blanche, Le Quiou, Saint-André-des-Eaux, Langourla, Mérillac, Saint-Launeuc, Saint-Maden, Tréfumel, Trégon, Lanrigan, Le-Lou-du-Lac, Les Iffs, Saint-Brieuc des Iffs, Saint-Thual, Tréméheuc et Trimer.

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, **63 structures sont en charge dans la compétence assainissement**. Parmi ces structures, 48% exercent la compétence en régie et 52% en affermage. Les regroupements de communes (Dinan Communauté, Rennes Métropole, Syndicat de la Flûme et du petit bois, le syndicat intercommunal Saint-Briac/Saint-Lunaire et le syndicat intercommunal Pleurtuit, le Minihic-sur-Rance, Langrolay-sur-Rance) gèrent la compétence en affermage sauf pour 4 communes.

Organisation territoriale de l'assainissement collectif en 2015

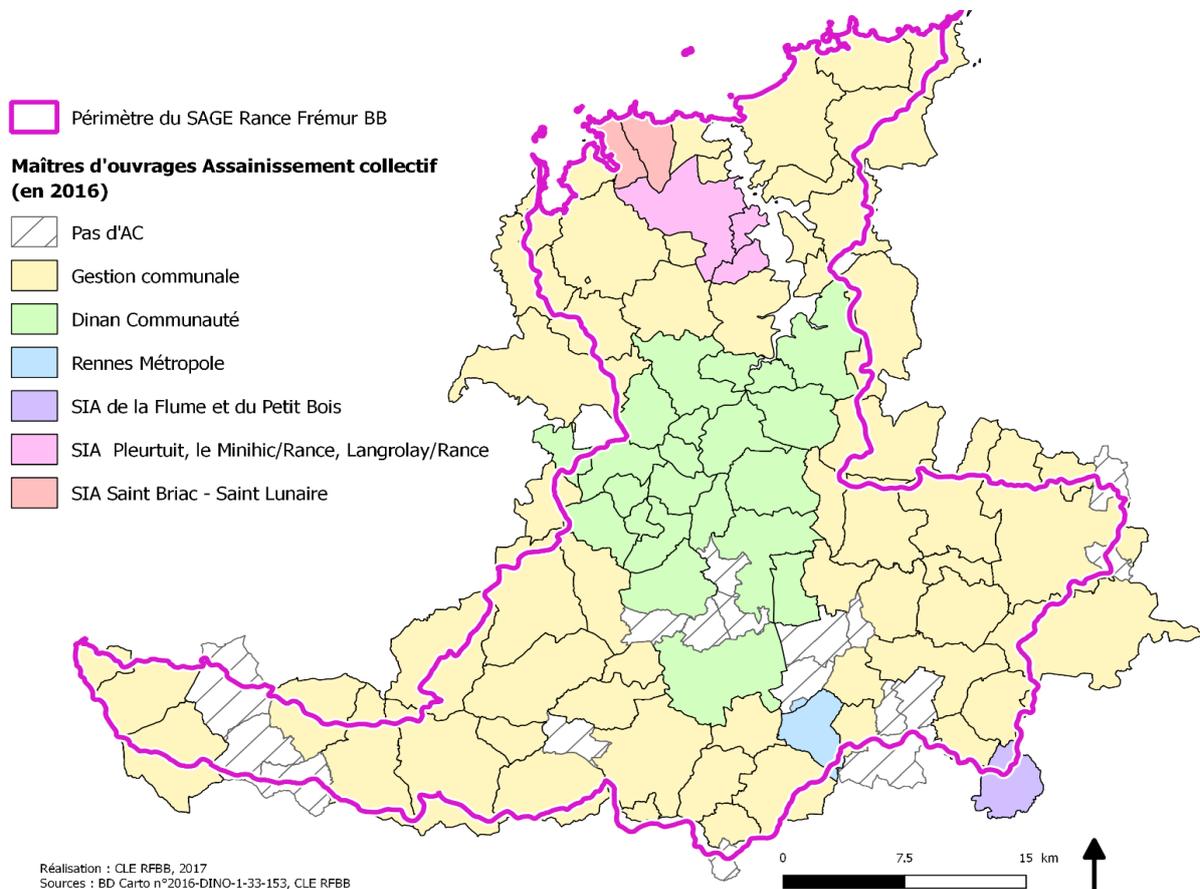


Figure 10 : Organisation territoriale de l'assainissement collectif en 2015

La compétence assainissement collectif se divise en 3 missions : collecte, transport, dépollution. L'ensemble des structures en charge de l'assainissement collectif exercent les 3 missions dans le périmètre du SAGE. Les 63 structures en charge de l'assainissement collectif desservent une population de 217 000 habitants. Comme pour la compétence eau potable, de nombreuses structures sont de petites tailles. Cette constatation est renforcée au niveau de l'assainissement collectif car la compétence est majoritairement exercée par les communes. Ainsi, 40% des structures en charge de l'assainissement collectif desservent moins de 1000 habitants dans le périmètre du SAGE. Seulement 3% des structures desservent une population de plus de 40 000 habitants (Dinan Communauté et Saint-Malo).

POPULATION DESSERVIE PAR CHAQUE STRUCTURE EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2015

■ Moins de 500 habitants ■ Entre 500 et 1000 habitants ■ Entre 1000 et 2000 habitants
■ Entre 2000 et 3000 habitants ■ Entre 3000 et 15000 habitants ■ Plus de 40000 habitants

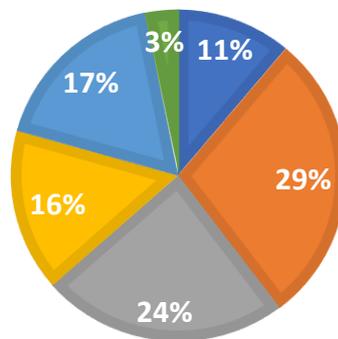


Figure 11 : Population desservie par chaque structure en charge de l'assainissement collectif en 2015 dans le périmètre du SAGE

A l'échelle des structures en charge de l'assainissement collectif dans le périmètre du SAGE, il y a 91 ouvrages.

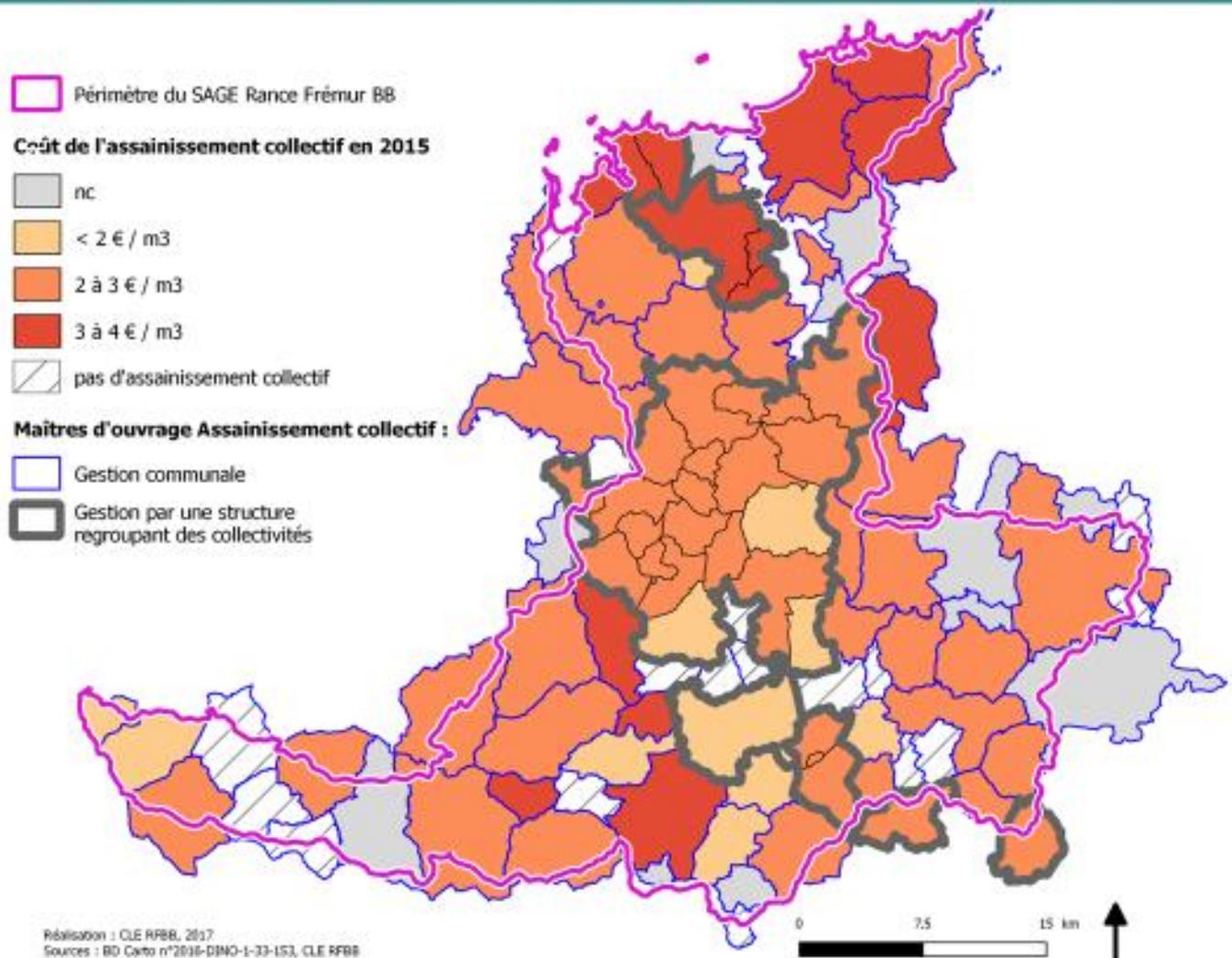
❖ COÛTS

L'utilisateur paye le service d'assainissement collectif sur sa facture d'eau. Les usagers du service d'assainissement collectif payent une redevance à l'agence de l'eau, c'est **la redevance collecte et modernisation du réseau**. En 2015, elle était de 0,18€ par m³. Concernant les coûts du service d'assainissement, de manière générale, les élus expliquent que l'assainissement collectif a environ le même coût que le service d'eau potable. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, **le prix moyen est de 2,5€ TTC par m³**. Néanmoins, il existe des disparités entre les différents services d'assainissement collectif. En effet, le coût par m³ est de 1,36€ à Trémereuc. A Tréverien, le coût par m³ est de 4,2€.

Contrairement au coût de l'eau potable, on constate que **le coût moyen par m³ de l'assainissement collectif est plus élevé dans les structures qui desservent un nombre d'habitant élevé**. Cela s'explique par le fait que les stations d'épuration doivent avoir une taille plus importante, ce qui est plus coûteux. Le coût est également plus important car la quantité d'eau usée à traiter est plus importante que pour les structures qui desservent peu d'habitant. Ainsi, les structures desservant moins de 1000 habitants ont un coût moyen de 2,21€ par m³. C'est parmi les structures avec une population inférieure à 1000 habitants qu'il y a la structure ayant le coût le plus faible (1,24€ par m³) et celle avec le coût le plus élevé (4,18€ par m³). Les structures avec plus de 5000 habitants ont un coût moyen par m³ de 2,82€. Le coût minimum est de 2,32 € par m³ sur le syndicat d'assainissement de la Flûme et du petit Bois et le coût le plus élevé est de 4,05€ par m³ pour Saint-Malo. Les territoires littoraux, notamment Saint-Malo, Saint-Lunaire et Saint-Briac ont un coût de l'assainissement collectif assez élevé qui s'explique par le fait que ces territoires accueillent beaucoup de touristes de manière ponctuelle. La population de ces territoires augmente fortement l'été. De ce fait, elles doivent avoir un système d'assainissement permettant de répondre aux besoins en période de pointe. C'est ce qui explique que les coûts de l'assainissement collectif soient plus élevés dans les territoires littoraux et les territoires avec une population importante.

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, les structures ayant la compétence assainissement collectif regroupant plusieurs communes (EPCI-syndicat) ont un coût moyen de 2,6€ par m³. Le coût moyen est de 2,52€ par m³ pour les communes ayant la compétence assainissement collectif.

Coût de l'assainissement collectif en 2015 par m³ pour 120 m³ consommés



Carte 10 : Coût de l'assainissement collectif en 2015 par m³ pour 120 m³ consommés

b. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Dans le périmètre du SAGE Rance RFbB, **21 structures sont en charge de l'assainissement non collectif en 2015**. Il s'agit en majorité d'EPCI à fiscalité propre. En effet, 11 EPCI à fiscalité propre étaient en charge de la compétence assainissement non collectif en 2015. Il y a un syndicat qui exerce cette compétence et qui regroupe 13 communes. Il y a 9 communes qui exercent la compétence. En 2015, dans le périmètre du SAGE RFBB, 2 EPCI à fiscalité propre n'avaient pas la compétence assainissement non collectif, il s'agit de Saint-Malo Agglomération et de la communauté de communes Saint-Méen Montauban.

Parmi les 21 structures en charge de l'ANC, 12 exercent la compétence en régie, 7 communes exercent la compétence en régie avec prestation de service et une commune est en affermage.

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE RFbB

■ Communes ■ EPCI ■ Syndicat

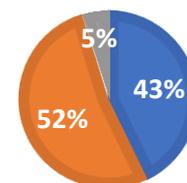


Figure 12 : Compétence assainissement non collectif dans le périmètre du SAGE RFbB

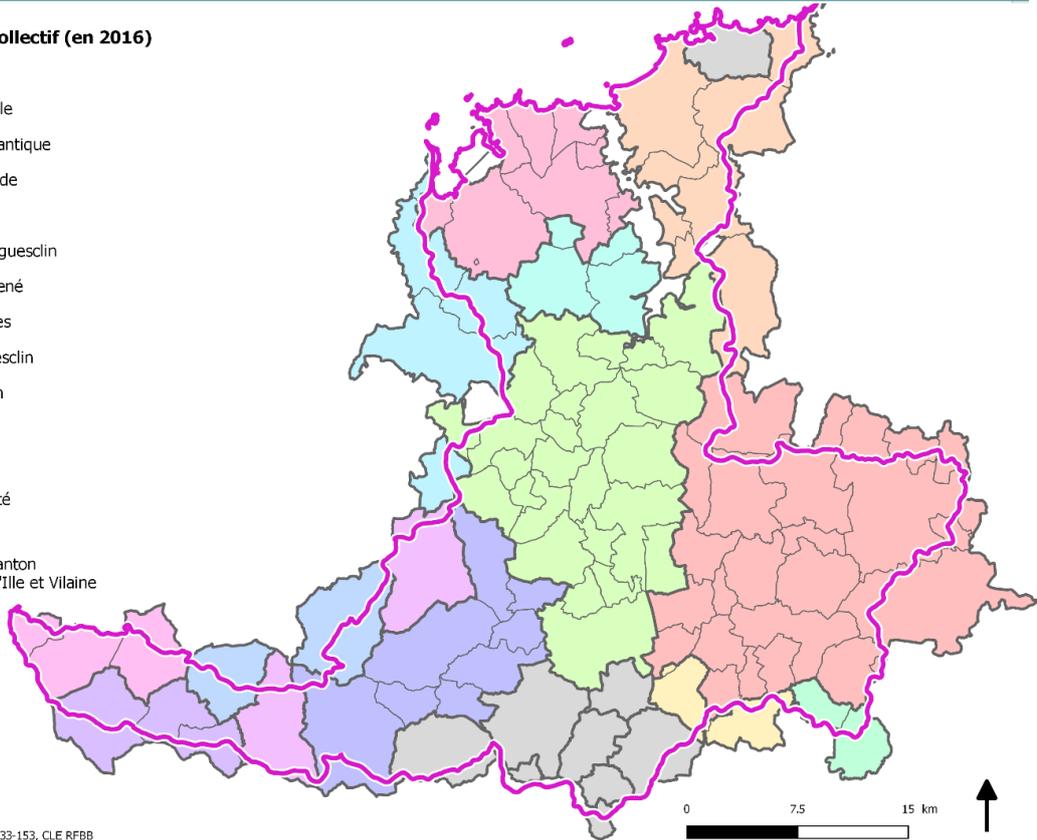
Dans la mesure où le service est géré en majorité par des EPCI, ils desservent une population plus importante que les structures en charges de la compétence assainissement collectif. Les EPCI desservent en moyenne 8 000 habitants. Les EPCI ont en moyenne contrôlé 4000 installations. Les tarifs de contrôle ANC sont aux alentours de 100€. La communauté de communes Plancoët Plélan a un tarif de 85€ et d'autres structures, comme Dinan Communauté, ont un tarif de 128€. Les données présentées pour l'assainissement collectif concernent l'année 2015. Il y a eu des changements en 2017 liés notamment aux regroupements d'EPCI. Le nombre d'EPCI en charge de la compétence assainissement non collectif a diminué mais ils desservent un nombre de communes plus importants.

Maîtrise d'ouvrage assainissement non collectif en 2016

Maîtres d'ouvrage

Assainissement non collectif (en 2016)

- Pas d'ANC
- Gestion communale
- CC Bretagne Romantique
- CC Cote d'Emeraude
- CC du Mené
- CC du Pays de Duguesclin
- CC Hardouinai Mené
- CC Pays de Caulnes
- CC Pays de Duguesclin
- CC Plancoët Plélan
- CC Rance Frémur
- CC Val d'Ille
- Dinan communauté
- Rennes Métropole
- SIVU SPANC du canton de Chateaufort d'Ille et Vilaine



Réalisation : CLE RFBB, 2017
Sources : BD Carto n°2016-DINO-1-33-153, CLE RFBB

Carte 11 : Maître d'ouvrage assainissement non collectif en 2016

5.3. Synthèse des éléments concernant le petit cycle de l'eau

L'objectif de cette partie est de s'intéresser au coût de l'eau pour le petit cycle de l'eau facturé à l'utilisateur. Cette partie permettra aussi de présenter le coût moyen facturé à l'utilisateur pour l'eau potable et l'assainissement collectif en fonction des types de territoires identifiés dans le cadre du diagnostic.

❖ LA FACTURE DE L'USAGER

La facture d'eau payée par les usagers se divise en trois parties.

1. La distribution d'eau :

Elle se décompose en deux parties, une part forfaitaire (abonnement) et une part variable qui dépend de la consommation. L'abonnement est indépendant de la quantité d'eau consommée, c'est le prix d'accès à l'eau. Il permet de financer les investissements, l'entretien du patrimoine...

2. La collecte et le traitement des eaux usées

Cette partie correspond aux frais d'assainissement des eaux usées. Elle comprend une part fixe et un montant variable calculé en fonction de la consommation.

3. Les organismes publics et les taxes

Cela fait référence aux redevances versées à l'agence de l'eau. Il y a 2 ou 3 redevances payées par le consommateur sur la facture d'eau et qui sont reversées à l'agence de l'eau. Il y a la redevance modernisation des réseaux de collecte qui concerne le traitement des eaux usées. Elle était de 0,18€ par m³ en 2015. Il y a aussi la redevance pour pollution domestique qui est liée à la consommation d'eau potable. Elle était de 0,31€ par m³ en 2015. Il existe aussi une redevance prélèvement dont le volume varie en fonction des structures. Toutes les structures présentes dans le périmètre du SAGE RFbB ne payent pas cette redevance. Le montant de la redevance varie d'une structure à l'autre.

Les usagers du service de l'eau payent également la redevance réseau et interconnexion. Cette redevance sert à financer les syndicats départementaux d'eau potable. Ces structures mettent notamment en place des travaux de sécurisation de la ressource en eau. Dans le périmètre du SAGE RFbB, il y a 2 syndicats départementaux d'eau potable, le SDAEP 22 et le SMG 35. La redevance versée au SDAEP 22 est de 11,6€ par abonnés en 2015, c'est un montant forfaitaire. La redevance versée au SMG 35 dépend de la consommation. Elle est de 0,17€ par m³ en 2015.

Au niveau national, la distribution de l'eau représente 39% du montant de la facture d'eau, la collecte et l'assainissement des eaux usées représente également 39% du montant de la facture et les taxes et les redevances représentent 22%. Dans le périmètre du SAGE RFbB, **la répartition de la facture est, en moyenne, à peu près similaire qu'au niveau national pour les communes ayant un assainissement collectif.** Il existe cependant des différences entre les structures. En effet, la part de la facture d'eau consacrée à l'eau potable est plus élevée pour les communes situées dans le département des Côtes d'Armor (40%) que celles en Ille-et-Vilaine (36%). La part de la collecte de l'assainissement collectif dans la facture des communes situées en Ille-et-Vilaine est généralement plus élevée (41% en moyenne) que dans les Côtes d'Armor. La part des taxes est aussi plus importantes en Ille-et-Vilaine en moyenne (22,56% de la facture). Cela s'explique par le fait que toutes les communes situées en Ille-et-Vilaine payent une taxe pour prélèvement sur la ressource alors que la majorité des habitants des Côtes d'Armor situés dans le périmètre du SAGE ne payent pas cette taxe.

**FACTURE D'EAU SUR LA BASE
D'UNE FACTURE DE 120 M³**

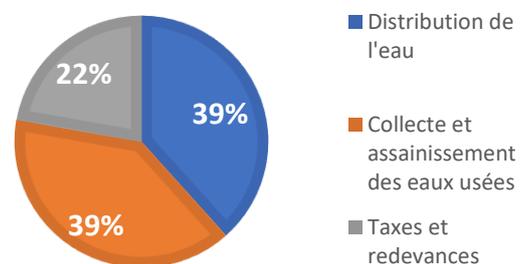
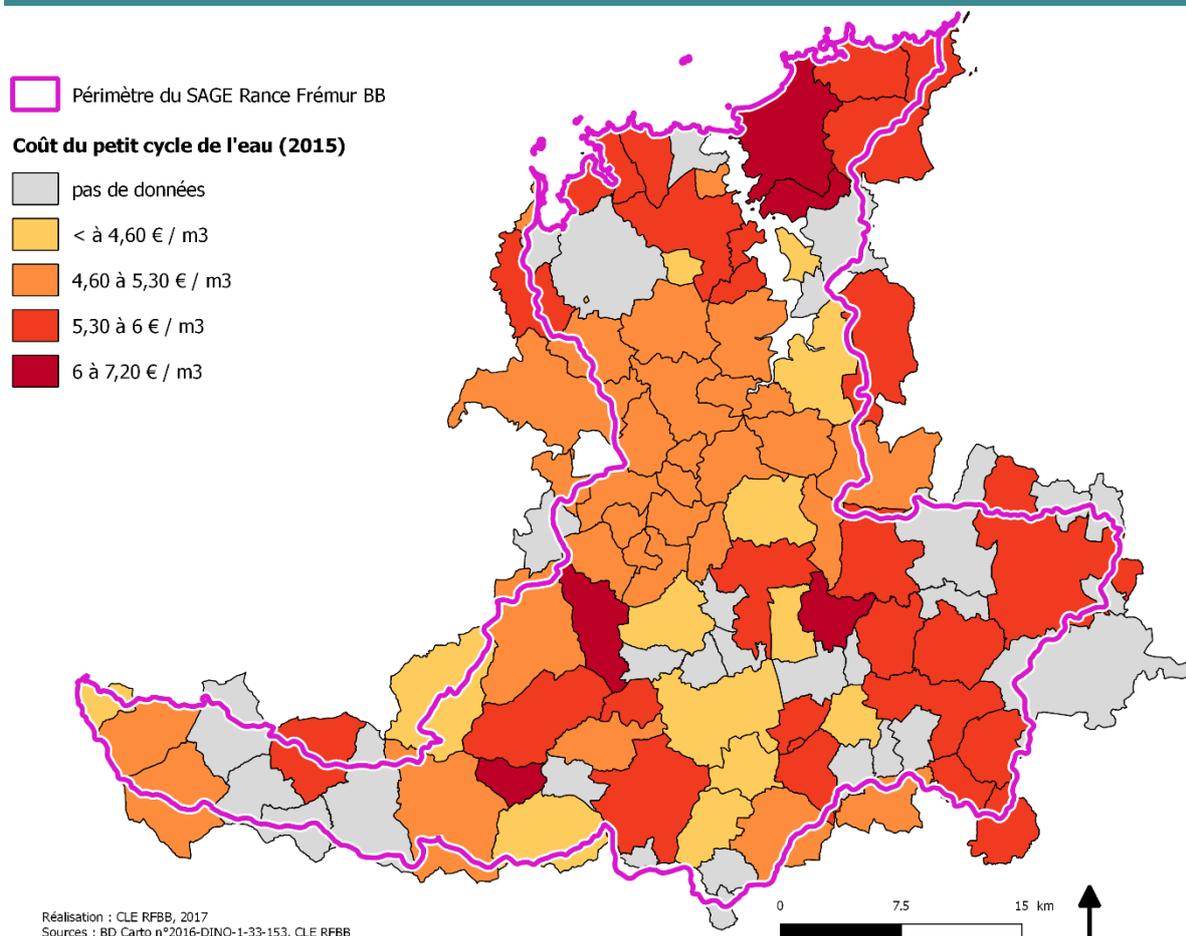


Figure 13 : Facture d'eau sur la base d'une facture de 120 m³

Cela s'explique aussi par le fait que la redevance réseau et interconnexion est variable et dépend de la consommation. Dans le cas présent, nous avons utilisé comme valeur de référence 120m³. De ce fait, la taxe reversée au SMG35 est de 20,4€ contre 11,6€ pour le SDAEP22. En dessous de 67m³ par an les usagers d'Ille-et-Vilaine payent une redevance réseaux et interconnexion inférieure à celles du SDAEP 22. C'est ce qui explique ces différences.

Coût du petit cycle de l'eau en 2015 pour 120 m³ consommés



Carte 12 : Coût du petit cycle de l'eau en 2015 pour 120 m³ consommés

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, les coûts du petit cycle de l'eau varient entre 4 et 7,2€ par m³ pour le petit cycle de l'eau. Ce tarif comprend le coût de l'abonnement pour l'eau potable et l'assainissement collectif, les coûts variables liés à la consommation et les taxes pour les organismes publics. Les taxes de l'Agence de l'Eau s'élèvent à 0,49€ par m³ à laquelle s'ajoute dans certains cas une redevance pour prélèvement. **Le coût moyen facturé à l'utilisateur pour le petit cycle de l'eau dans le périmètre du SAGE RFbB est d'environ 5€ par m³ pour 120 m³ consommés.** Les coûts les plus élevés se retrouvent majoritairement sur les territoires littoraux et cela s'explique par le fait que les coûts pour l'assainissement collectif sont élevés. Le coût de l'assainissement collectif en zone littoral est lié au surdimensionnement pour les touristes l'été. Par exemple, la station d'épuration de Saint-Malo est prévue pour un triplement de sa population l'été.

❖ LE COUT DU PETIT CYCLE DE L'EAU PAR TYPE DE TERRITOIRE

Si l'on s'intéresse au coût moyen par m³ du petit cycle en fonction des types de territoire mis en avant dans le cadre des données socio-économiques, on constate que le coût par m³ de l'eau potable est en moyenne plus élevé dans les territoires périurbains et ruraux.

Au niveau de l'assainissement collectif, les coûts par m³ sont plus élevés par les territoires littoraux et cela s'explique par le fait que les territoires littoraux payent des installations prévues pour un accroissement important de leur population l'été. Cependant, ces équipements sont payés toute l'année et sous-utilisés une grande partie de l'année. Si l'on reprend la caractérisation des territoires mis en avant dans le cadre du diagnostic, les territoires littoraux ont le coût par m³ pour 120m³ consommés le plus élevé pour le petit cycle de l'eau. Cela s'explique par le coût de l'assainissement collectif. Le coût par m³ est assez proche pour les territoires ruraux et périurbains.

En moyenne, il existe plus d'un euro d'écart entre le coût par m³ pour les territoires littoraux et les territoires urbains. Le coût du petit cycle de l'eau par m³ pour 120 m³ consommés est beaucoup plus faible sur les territoires urbains que sur les autres territoires.

Coût moyen par m³ du petit cycle de l'eau en fonction des territoires

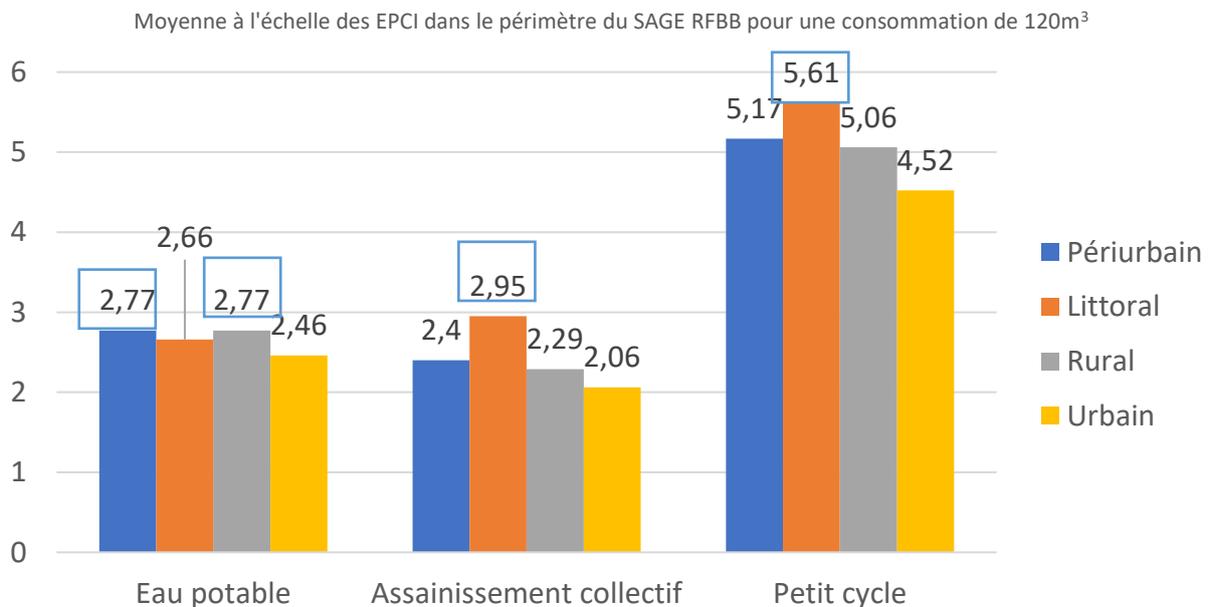
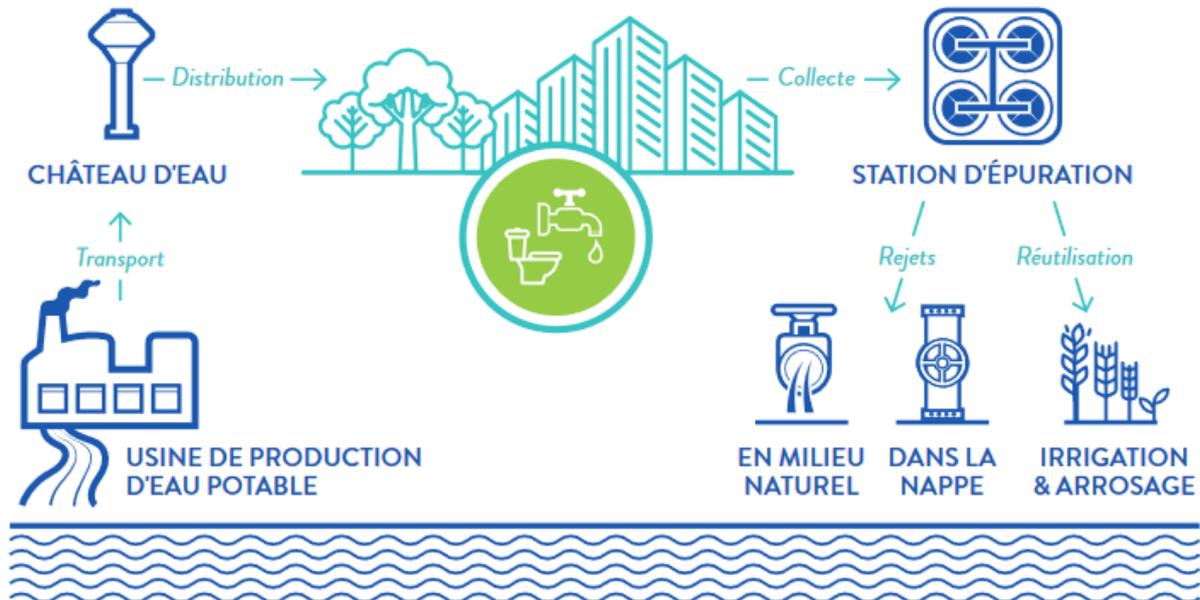


Figure 14 : Coût moyen par m³ du petit cycle de l'eau en fonction des territoires

La loi NOTRe prévoit que l'eau potable et l'assainissement collectif soient des compétences obligatoires pour les EPCI au 1^{er} janvier 2020. Cela va entraîner d'importantes modifications concernant la gouvernance de ces compétences. De nombreux syndicats de distribution vont être amenés à disparaître. En Ile-et-Vilaine, il existe une volonté de regrouper les syndicats de distribution et les syndicats de production. Cela permettrait d'avoir des structures d'une taille plus importante, de limiter les difficultés financières des syndicats de distribution ruraux qui n'ont pas les moyens de faire des travaux sur les réseaux et d'harmoniser les coûts de l'eau.

❖ LES CHIFFRES CLES AUTOUR DU PETIT CYCLE DE L'EAU DANS LE PERIMETRE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

— PETIT CYCLE DE L'EAU —



Source : Rapport préparer le transfert des compétences eau potable et assainissement (AdCF et SUEZ)

Eau potable

- 25,7 millions de m³ produits
- 5 millions de m³ importés
- 8,5 millions de m³ exportés
- 20,3 millions de m³ distribués
- Coût entre 2€ et 3,26€ par m³
- 74% des structures distributrices avec des tarifs dégressifs

Assainissement collectif

- Des structures de petites tailles (40% desservent moins de 1000 habitants)
- Coût entre 1,5€ et 4€ par m³
- Coût élevé pour les territoires littoraux

Petit cycle

- Coût entre 4 et 7,2€ par m³
- Coût plus élevé pour les territoires littoraux
- Coût plus faible pour les territoires urbains

Fiche 6 : Le grand cycle de l'eau

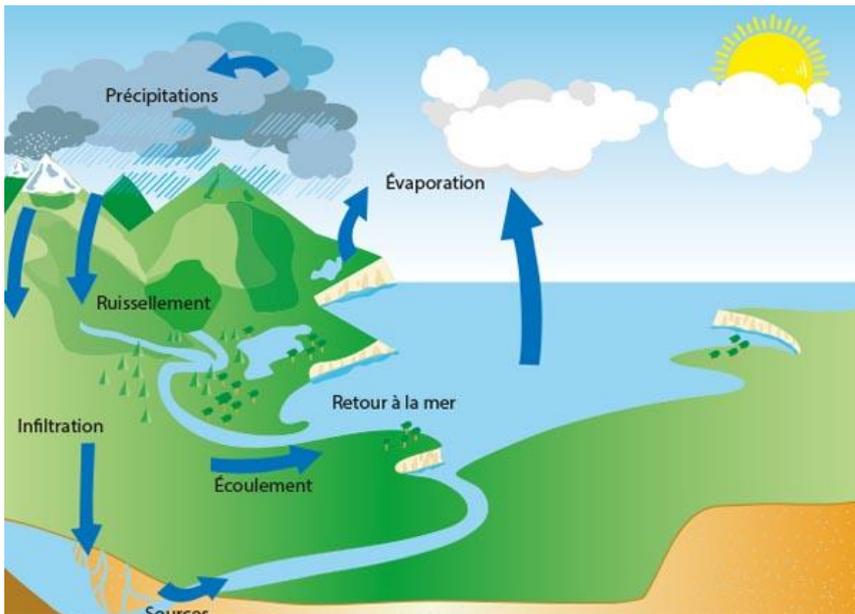


Figure 15 : Le grand cycle de l'eau

Le grand cycle de l'eau fait référence à deux thématiques qui sont la préservation de la ressource en eau et la lutte contre les inondations. Le grand cycle de l'eau est divisé en plusieurs missions définies à l'article L 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau
- L'approvisionnement en eau
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- La défense contre les inondations et contre la mer

- La lutte contre la pollution
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les missions liées au grand cycle de l'eau sont mises en œuvre à travers différents outils et notamment les Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les contrats territoriaux. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rance Frémur baie de Beausais permet la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau en faisant des préconisations pour les actions du petit cycle et du grand cycle de l'eau.

6.1. Organisation territoriale du grand cycle de l'eau

❖ LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais est peu concerné par la problématique des inondations. Saint-André-des-Eaux et Léhon peuvent être impactées par des inondations. Le barrage de Rophémel n'a pas de rôle d'écrêteur de crue. Lorsqu'il y a des crues, il peut y avoir des inondations à l'aval. Lors de ces épisodes, il peut aussi y avoir des inondations à l'amont liées à la présence du barrage.

Actuellement, il n'y a pas de Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur le territoire. Le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre a élaboré un PAPI en 2015 pour l'Arguenon. Saint-Malo Agglomération travaille également à l'élaboration d'un PAPI et va déposer un PAPI d'intention dans les mois à venir. Cela est lié à la problématique submersion marine.

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations est un outil de contractualisation entre l'état et les collectivités. Il vise à mettre en œuvre des actions à travers une politique globale à l'échelle du bassin de risque en mobilisant l'ensemble des leviers de la gestion du risque inondation et des moyens financiers disponibles.

Les PAPI ont été lancés en 2002 afin de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le fonds de préventions des risques naturels majeurs (fonds Barnier) finance une partie des actions entreprises dans le cadre des PAPI. Le fonds Barnier est alimenté par un prélèvement de 12% sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile.

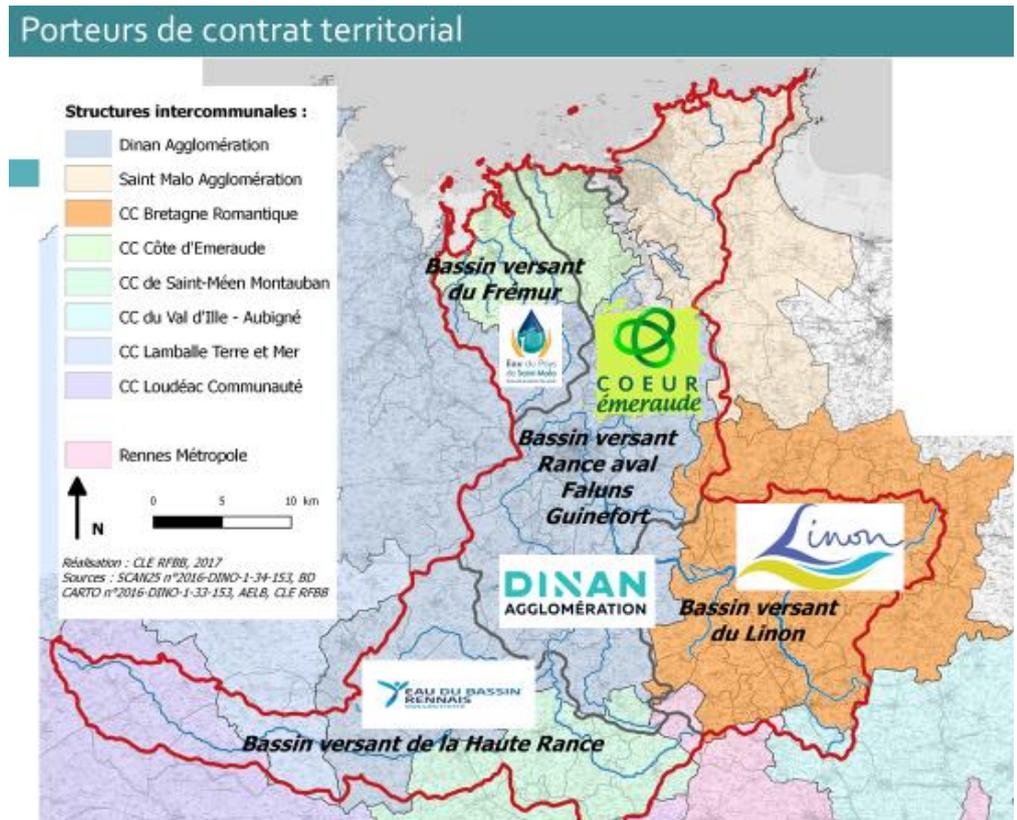
❖ PROTECTION DE LA RESSOURCE

Il existe de nombreuses instances en charge de la protection de la ressource. A l'échelle du territoire du SAGE, il existe deux types de documents concernant la protection de la ressource. Tout d'abord le SAGE, qui est un document de planification de la gestion de l'eau. Le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais a été approuvé en décembre 2013. Le deuxième outil est le contrat territorial de bassin versant. C'est une déclinaison opérationnelle du SAGE dans les 4 bassins versant du SAGE Rance Frémur baie de Beausais.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Rance Frémur baie de Beausais permet de mettre en place une gestion intégrée de l'eau. C'est un instrument de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques.

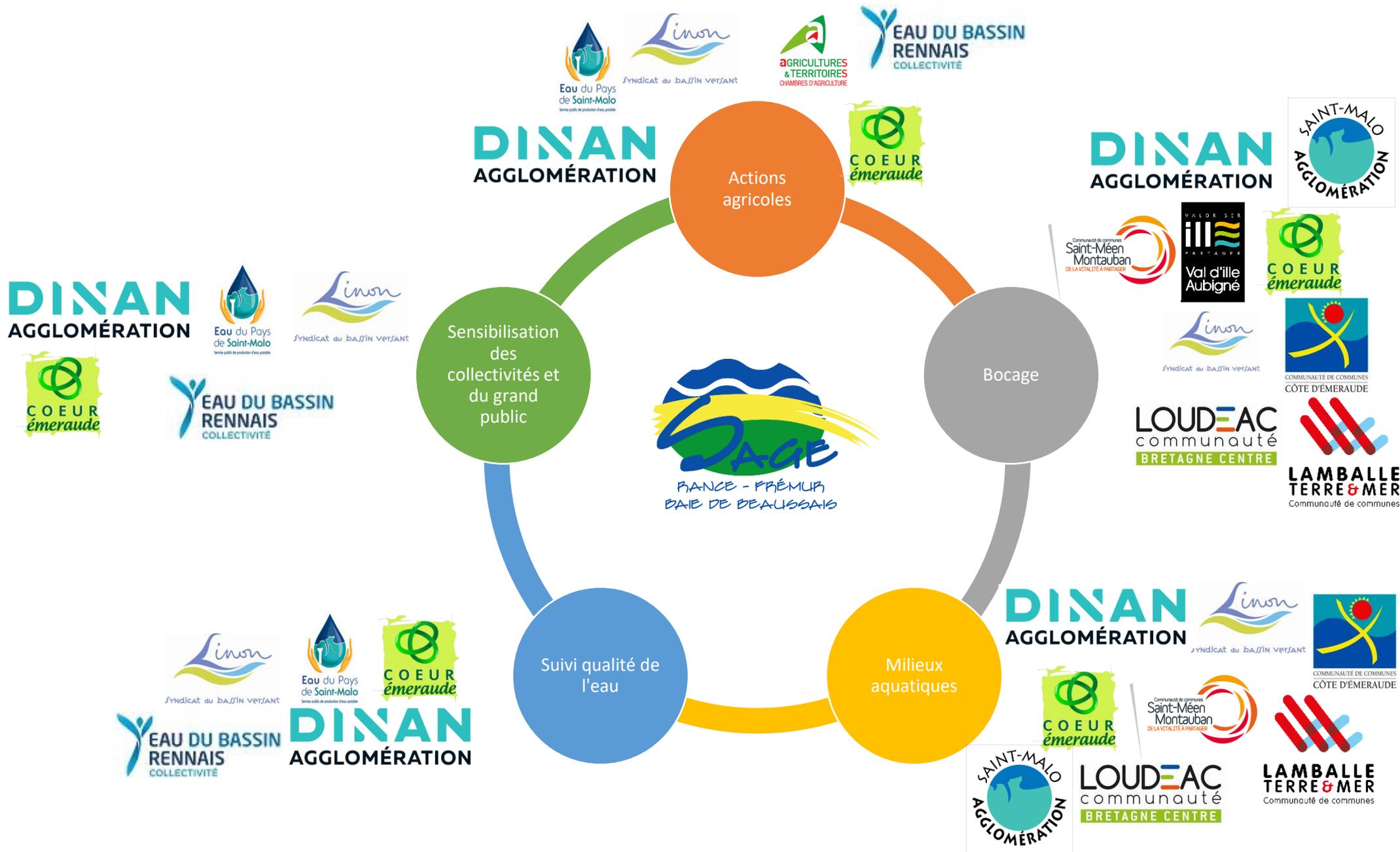
Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, il existe 4 contrats territoriaux :

- **Le contrat territorial de la Haute-Rance** porté par Eau du Bassin Rennais. Les actions milieux aquatiques et bocage sont portées par les communautés de communes (Saint-Méen Montauban, et Dinan Agglomération)
- **Le contre territorial du Linon** porté par le syndicat mixte du bassin versant du Linon
- **Le contrat territoire Frémur Baie de Beausais** porté par Eau du Pays de Saint-Malo. La communauté de communes Côte d'Émeraude porte les actions milieux aquatiques et bocage sur son territoire.
- **Le contrat territorial Rance aval Faluns Guinefort** co-porté par Dinan Agglomération et Cœur Émeraude. Sur le territoire de Saint-Malo agglomération il n'y avait pas d'actions sur les milieux aquatiques et le bocage en 2015. En 2017, Saint-Malo Agglomération met en place des actions sur le bocage et les milieux aquatiques.



Carte 13 : Les porteurs de contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

Qui fait quoi dans les contrats territoriaux dans le périmètre du Sage Rance Frémur baie de Beussais en 2017 ? (technique et financier)



6.2. Les coûts du grand cycle de l'eau

Cette partie a pour objectif de présenter les coûts du grand cycle de l'eau et notamment les coûts des quatre territoriaux dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais en 2015.

Coûts prévisionnels des contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE en 2015

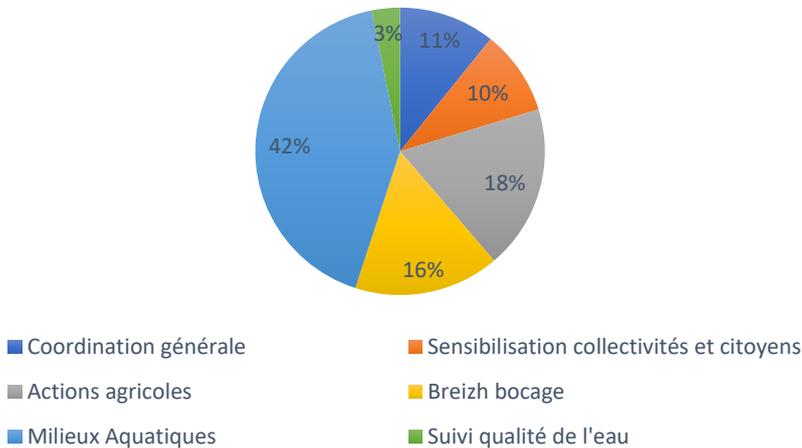


Figure 16 : Coûts prévisionnels des contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE en 2015

qualité de l'eau 8%.

LES FINANCEURS DES CONTRATS TERRITORIAUX EN 2015

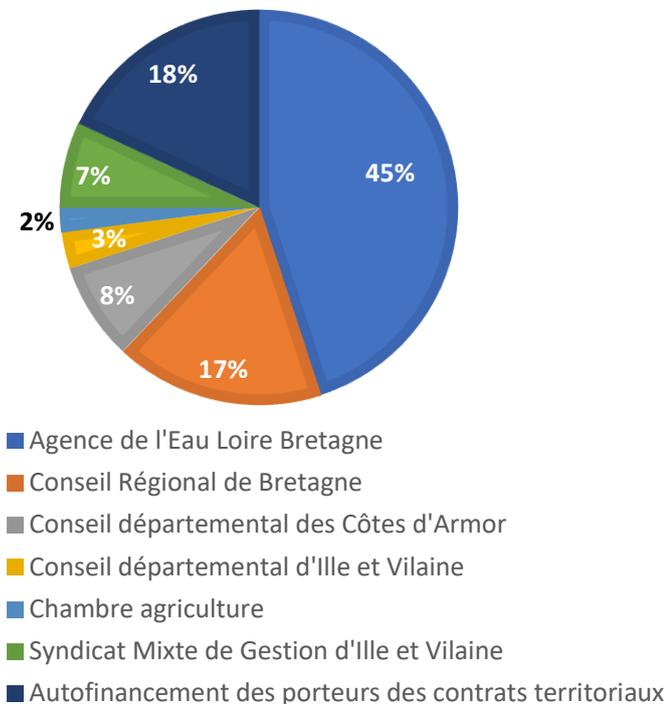


Figure 17 : Financements des contrats territoriaux (hors bocage)

Il existe des financements du petit cycle vers le grand cycle de l'eau dans le cadre des contrats territoriaux. En effet, les subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne proviennent des redevances perçues en application du principe pollueur payeur. Le SMG 35 finance également des actions à partir de la redevance réseau et interconnexion prélevé sur la facture d'eau des usagers d'Ille-et-Vilaine.

Chaque contrat est divisé en plusieurs thèmes : la coordination générale, la sensibilisation des collectivités et des citoyens, les actions agricoles, les milieux aquatiques, le bocage et le suivi de la qualité de l'eau.

En 2015, les dépenses prévisionnelles des 4 contrats territoriaux étaient de 2 388 670€. Une grande partie de ces dépenses concernent les milieux aquatiques (42%). Le programme Breizh Bocage représente 16% des dépenses prévisionnelles, les actions agricoles 18%, la sensibilisation des citoyens et des collectivités 10%. La coordination générale représente 11% des dépenses prévus et le suivi de la

Les contrats territoriaux de bassin versant sont un outil financier proposé par l'agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollutions ou de dégradation physique des milieux aquatiques. En 2015, pour financer les actions sur les milieux aquatiques, le bocage, l'agriculture, le suivi de la qualité de l'eau ou encore la sensibilisation des usagers et des collectivités, les maîtres d'ouvrages (porteurs de contrats territoriaux et EPCI) ont reçu des subventions de la part de l'agence de l'eau Loire Bretagne, du conseil régional de Bretagne, des conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et du SMG 35. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, la majorité des financements proviennent de l'agence de l'eau Loire Bretagne (45%). L'autofinancement représente 18% du financement des actions. Le SMG 35 finance 7% des actions. Ils apportent des financements pour toutes les actions hormis sur les milieux aquatiques et le bocage dans le cadre du contrat territorial de la Haute-Rance et du contrat territorial Frémur baie de Beaussais.

6.3. Synthèse des éléments concernant le grand cycle de l'eau

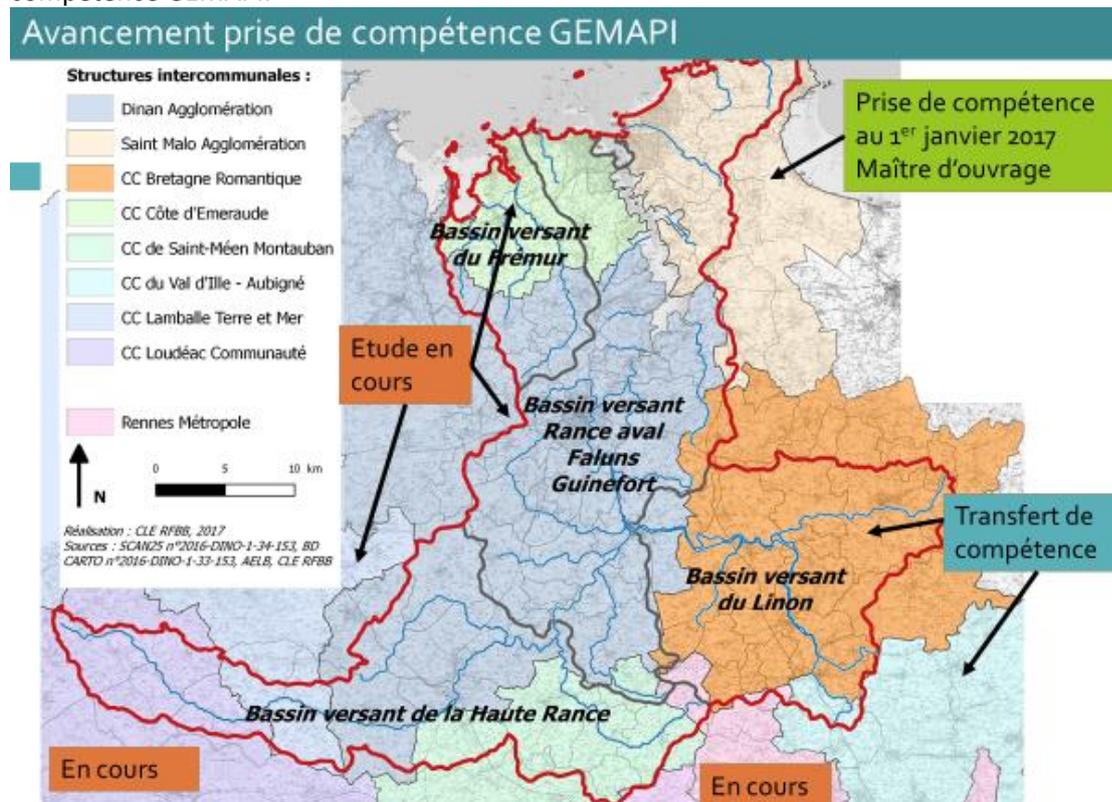
La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. A partir du 1^{er} janvier 2018, cette compétence sera obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. La compétence GEMAPI recouvre une **partie des missions citées à l'article L211-7 du Code de l'environnement**, les alinéas 1-2-5-8 qui concernent :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- La défense contre les inondations et contre la mer

Actuellement, l'ensemble des EPCI situés dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais mène une réflexion pour savoir comment mettre en place la compétence GEMAPI.

Saint-Malo Agglomération a pris la compétence par anticipation au 1^{er} juillet 2017 et a levé la taxe en 2017. Cette prise de compétence par anticipation s'explique notamment par la problématique de submersion marine à laquelle l'agglomération est confrontée. Elle va établir un Programme d'Actions et de Prévention contre les inondations. Dans les mois à venir, Saint-Malo Agglomération va déposer un PAPI d'intention dans le cadre de la compétence GEMAPI. Cela lui permettra d'avoir accès à des financements de l'Etat à travers le fonds Barnier.

La communauté de communes Bretagne romantique et la communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné vont transférer la compétence aux structures existantes (syndicat mixte du Linon, syndicat de l'Ille et l'Illet, syndicat du Haut Couesnon...). Sur les autres territoires, la réflexion est en cours concernant la prise de compétence GEMAPI. La **communauté de communes Côte d'Emeraude, Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer** mènent actuellement des études concernant la prise de compétence GEMAPI.



Carte 14 : Prise de compétence GEMAPI dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

Au premier janvier 2018, il va donc y avoir des évolutions concernant la gestion du grand cycle de l'eau. Ces changements vont être renforcés par la prise de compétence eau potable et assainissement collectif au premier janvier 2020 par les EPCI.

Fiche 7 : Synthèse des solidarités territoriales identifiées autour de l'eau dans le cadre du diagnostic territorial

A partir du diagnostic territorial, plusieurs mécanismes de solidarités territoriales ont pu être identifiées dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausseis.

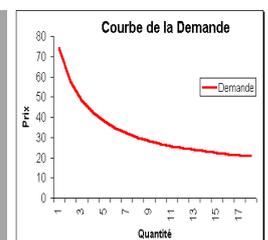


Solidarité financière

- Redistribution des redevances perçues par l'Agence de l'Eau
- Financement de travaux par les redevances réseau et interconnexion perçues par les syndicats départementaux d'eau potable
- Financement de travaux sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations par la Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Solidarité économique

- Soutien aux territoires produisant de l'eau potable en développant un lien entre l'eau et l'alimentation - Exemple : Projet « Terres de Sources » porté par Eau du Bassin Rennais

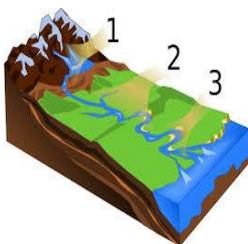


Solidarité urbain / rural

- Harmonisation de la tarification du service d'eau potable
- Partage de la ressource en eau (Rophémel - Bassin Rennais ; Pléven – Saint-Malo)
- Fonds urbain / rural de l'agence de l'eau

Solidarité non marchande

- Préservation de la ressource (agriculteurs, collectivités...)
- Sensibilisation des usagers
- Maintien des services rendus par la nature
- Bénévolat (pêcheurs)



Solidarité amont/aval (d'un bassin versant)

- Lutte contre les inondations
- Actions de restauration du bocage, des milieux aquatiques ...

Solidarité technique

- Appui technique aux collectivités ayant la compétence eau potable et assainissement (département, syndicat départemental d'eau potable...)



Figure 18 : Les solidarités identifiées autour de l'eau dans le cadre du diagnostic territorial - document utilisé dans le cadre des entretiens individuels